

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

22 décembre
1984

No 51

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
22 décembre 1984
No 51

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	5632
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	5632
Assurance-récolte, Loi sur l'	5632
Avis divers	5635
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	5637
Compagnies, Loi sur les	5605-5640
Compagnies étrangères, Loi sur les	5629
Curatelle publique, Loi sur la	5645
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	5630
Financement des partis politiques, Loi régissant le	5647
Liquidation des compagnies, Loi sur la	5647
Office des professions du Québec	5647
Proclamation(s)	5648
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un	5648
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	5649
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	5649
Soumissions, Demandes de	5649
Syndicats professionnels, Loi sur les	5659
Vente des effets non réclamés, Loi sur la	5659
Ventes par shérif	5659
Ventes pour taxes, avis de publication	5669

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-0124 2312-0124 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Montréal
2312-0132 2312-0132 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Montréal
2312-0157 2312-0157 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Montréal
2313-0586 2313-0586 QUÉBEC INC.	1984 11 26	Saint-François
2313-0834 2313-0834 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Rouyn-Noranda
2313-0842 2313-0842 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Rouyn-Noranda
2313-0859 2313-0859 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Rouyn-Noranda
2313-0867 2313-0867 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Rouyn-Noranda
2313-0875 2313-0875 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Rouyn-Noranda
2313-0883 2313-0883 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Rouyn-Noranda
2313-0891 2313-0891 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Rouyn-Noranda
2313-0917 2313-0917 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Terrebonne
2313-0925 2313-0925 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Bedford
2313-0958 2313-0958 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2313-0966 2313-0966 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2313-0974 2313-0974 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-1139 2313-1139 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Terrebonne
2313-1147 2313-1147 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Trois-Rivières
2313-1170 2313-1170 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Chicoutimi
2313-1188 2313-1188 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Québec
2313-1196 2313-1196 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Québec
2313-1329 2313-1329 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Montréal
2313-1337 2313-1337 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Montréal
2313-1378 2313-1378 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Joliette
2313-1402 2313-1402 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2313-1410 2313-1410 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Hull
2313-1600 2313-1600 QUÉBEC INC.	1984 11 26	Laval
2313-1634 2313-1634 QUÉBEC INC.	1984 11 26	Hauterive
2313-1642 2313-1642 QUÉBEC INC.	1984 11 26	Montréal
2313-1659 2313-1659 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Beauharnois
2313-1667 2313-1667 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Beauharnois
2313-1725 2313-1725 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2313-1733 2313-1733 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2313-1741 2313-1741 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Terrebonne
2313-1758 2313-1758 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Québec
2313-1915 2313-1915 QUÉBEC INC.	1984 11 27	Artabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-1972 2313-1972 QUÉBEC INC.	1984 11 26	Saint-François
2313-2038 2313-2038 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Laval
2313-2087 2313-2087 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Montmagny
2313-2095 2313-2095 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Montmagny
2313-2129 2313-2129 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2160 2313-2160 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Bedford
2313-2186 2313-2186 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2210 2313-2210 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2269 2313-2269 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Montréal
2313-2368 2313-2368 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2657 2313-2657 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Québec
2313-2665 2313-2665 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2681 2313-2681 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2764 2313-2764 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Québec
2313-2772 2313-2772 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Québec
2313-2780 2313-2780 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2798 2313-2798 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Frontenac
2313-2806 2313-2806 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2814 2313-2814 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2921 2313-2921 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-2962 2313-2962 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2970 2313-2970 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2988 2313-2988 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-3507 2313-3507 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Rouyn-Noranda
2313-3515 2313-3515 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-3523 2313-3523 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-3531 2313-3531 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-3549 2313-3549 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2194 AGENCE DE VOYAGES GENEST (1984) INC.	1984 11 29	Québec
2313-2137 ALPHA SERVICES FINANCIERS INC.	1984 11 29	Québec
2313-2012 APPROVISIONNEMENT ALIGRO INC.	1984 11 27	Frontenac
2313-2400 L'ARC EN MIEL INC.	1984 11 28	Richelieu
2313-1444 ARMATURES AUGER INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2313-1931 ASSURANCES VINCENT INC.	1984 11 27	Longueuil
2313-1246 ATELIER DE MÉCANIQUE DESCHÊNES ET FILS INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2313-1121 ATELIER TYC, INC.	1984 11 28	Québec
2313-2384 AVIATION LECLERC INC.	1984 11 27	Québec
2313-2152 LES BATTERIES VISCOCELL CANADA INC.	1984 11 28	Montréal
2313-1154 BERNARD BRISSON INC.	1984 11 28	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-1923 CHEZ NORMANDE PATATES INC.	1984 11 27	Terrebonne
2312-2740 CHRISTIAN BÉGIN LTÉE	1984 11 26	Québec
2313-3796 CONSTRUCTION LAPOINTE MUNGER ROULEAU INC.	1984 11 30	Chicoutimi
2313-0909 LES CONSTRUCTIONS JAMEL INC.	1984 12 01	Terrebonne
2313-1220 LES CONSTRUCTIONS RETECH INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2749 LES CONSULTANTS CÔTÉ, DUCLOS, BARIL & ASSOCIÉS INC.	1984 11 29	Saint-Hyacinthe
2313-1709 CORPORATION ADNIJEAN	1984 11 27	Saint-Hyacinthe
2313-2053 LES CULTURES LAFLAMME (1984) INC.	1984 11 28	Longueuil
2313-0826 DÉCORATION GISÈLE INC.	1984 11 23	Saint-François
2313-1469 DÈNEIGEMENT DODIER ET DESCHÈNES INC.	1984 11 27	Montmagny
2313-1816 DÉPANNEUR DE BOURGOGNE INC.	1984 11 29	Québec
2313-2996 DEVEAU LAVOIE INC.	1984 11 30	Laval
2313-0941 LES DÉVELOPPEMENTS CLAUDE GIRARD INC.	1984 11 27	Terrebonne
2312-8994 ENSEIGNES EXPRESS INC.	1984 11 16	Longueuil
2313-2566 ENTREPOSAGES DE BATEAUX J.P.C. INC.	1984 11 28	Saint-François
2313-1345 LES ENTREPRISES C.M. FILION LTÉE	1984 11 27	Terrebonne
2313-3564 LES ENTREPRISES DANIEL LESSARD INC.	1984 11 30	Québec
2313-2723 LES ENTREPRISES EDDY CLOUTIER INC.	1984 11 29	Gaspé
2313-2343 LES ENTREPRISES LORENTZ INC.	1984 11 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-1949 LES ENTREPRISES MAXIME CHARBONNEAU LTÉE	1984 11 27	Terrebonne
2311-9589 LES ENTREPRISES ROBERT CARMEL INC.	1984 10 31	Montréal
2313-2558 LES ÉQUIPEMENTS J. FONTAINE INC.	1984 11 28	Saint-Hyacinthe
2313-2574 EXCAVATION MICHEL CHARETTE INC.	1984 11 28	Hull
2313-1501 LES FENÊTRES VIMAT (RIVE-SUD) INC.	1984 11 28	Longueuil
2313-2079 FERME BLANCHÉLAISE INC.	1984 11 28	Frontenac
2313-2418 LA FIRME D'EXPERTISES ET DE SERVICES TECHNIQUES EN DÉBOISEMENT DU QUÉBEC INC.	1984 11 29	Québec
2313-1394 GARAGE JEAN-MARIE BABIN & FILS INC.	1984 11 27	Bonaventure
2313-2863 GEORGE & THÉRÈSE SMITH INC.	1984 11 30	Beauharnois
2313-2855 GESTAMATIQUE ST-JEAN INC.	1984 11 30	Iberville
2313-2731 GESTION CIMENT QUÉBEC INC.	1984 12 01	Québec
2313-2590 GESTION CLAUDE LEFEBVRE INC.	1984 11 28	Québec
2313-1899 GESTION C.D.D. INC.	1984 11 26	Kamouraska
2313-2608 GESTION DANIEL CANTIN INC.	1984 11 28	Québec
2313-2756 GESTION DE LA MONTAGNE GAGNON INC.	1984 11 29	Rimouski
2313-2277 GESTION DES PRÉS INC.	1984 11 26	Québec
2313-1626 GESTION DU QUAI INC.	1984 11 26	Québec
2313-2228 GESTION FILLION ET TROTTIER INC.	1984 11 30	Québec
2313-2624 GESTION HENRI MERCIER INC.	1984 11 28	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-1485 GESTION JEAN BENOIST INC.	1984 11 27	Trois-Rivières
2312-2732 GESTION LOCADAR INC.	1984 11 26	Drummond
2313-2913 GESTION NOREC INC.	1984 11 29	Québec
2313-2236 GESTION PAROCHELLE INC.	1984 11 30	Montréal
2313-2582 GESTION RAYNALD BOUCHARD INC.	1984 11 28	Québec
2313-2616 GESTION ROBERT LEFEBVRE INC.	1984 11 28	Québec
2313-2202 GESTION SUZANNE CÔTÉ INC.	1984 11 30	Frontenac
2313-0172 LES GESTIONS YVES LECLERC INC.	1984 11 22	Trois-Rivières
2313-2640 LE GROUPE BANZAI INC.	1984 11 28	Joliette
2313-2376 GROUPE BECOVO INC.	1984 11 29	Longueuil
2313-1907 GROUPE DE RECHERCHE ET D'INITIATIVE AQUICOLE DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1984 11 26	Rimouski
2313-2301 GROUPE MAGNAN LTÉE	1984 11 27	Montréal
2313-3762 GROUPE MARION INC.	1984 11 30	Longueuil
2313-1493 LE GROUPE SOREN INC.	1984 11 28	Chicoutimi
2313-1238 GUY DESCORMIERS INC.	1984 11 29	Longueuil
2313-1691 HABITAGEST INC.	1984 11 27	Montréal
2313-3556 HABITAT ÉLITE INC.	1984 11 30	Arthabaska
2313-2392 LES HABITATIONS GMG INC.	1984 11 28	Trois-Rivières
2313-2939 LES IMMEUBLES CANDIDE SASSEVILLE, INC.	1984 11 29	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-1360 LES IMMEUBLES JACQUES PAQUET INC.	1984 11 27	Québec
2313-0982 LES IMMEUBLES L. G. P. INC.	1984 11 27	Québec
2313-1956 LES IMMEUBLES ST-MATHIEU INC.	1984 11 27	Saint-Hyacinthe
2313-2673 LES IMPORTATIONS MONTELLANOS INC.	1984 11 29	Québec
2313-2004 IMPRIMALI INC.	1984 11 27	Frontenac
2313-2293 INFO-SAG INC.	1984 11 28	Chicoutimi
2313-1311 INTERFACES INFORMATIQUES (2001) LTÉE	1984 11 26	Montréal
2313-1386 LES INVESTISSEMENTS BONPOING INC.	1984 11 27	Montréal
2313-3770 LES INVESTISSEMENTS MARC-ANTOINE INC.	1984 11 30	Montréal
2313-1212 INVESTISSEMENTS R.L. INC.	1984 11 29	Saint-François
2313-2319 JOAILLERIE M.D.R. (1984) INC.	1984 11 27	Laval
2313-2020 LES LABORATOIRES MILAN INC.	1984 11 28	Québec
2313-1204 LARIVÉE MARINE (1984) LTÉE	1984 11 28	Saint-Maurice
2313-1717 LIBRE SERVICE MARC BINET INC.	1984 11 27	Roberval
2313-1618 LIMOUSINE DE L'ESTRIE INC.	1984 11 26	Saint-François
2312-4480 MAG COUVRE-PLANCHERS INC.	1984 11 27	Beauce
2313-1451 MANON AUDET ET ASSOCIÉS INC.	1984 11 27	Montréal
2313-1162 MARCHÉ STE-ANNE INC.	1984 11 26	Saint-Hyacinthe
2312-4498 MICHEL GOULET INC.	1984 11 28	Québec
2313-1477 MINA IMPORTATIONS & EXPORTATIONS INC.	1984 11 27	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-2822 MOTEL L'OISEAU BLEU (BROSSARD) INC.	1984 11 30	Longueuil
2313-1105 NOVITO INC.	1984 11 28	Québec
2312-4506 PÂTISSERIE RAY-AL INC.	1984 11 28	Québec
2313-2699 PELOUSE IDÉALE INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2061 LES PLACEMENTS ASIVAL INC.	1984 11 28	Laval
2313-2103 PLACEMENTS A. GARANT INC.	1984 11 28	Montmagny
2313-1964 LES PLACEMENTS CHAMPOUX FORTIER GAGNON INC.	1984 11 23	Chicoutimi
2313-2632 PLACEMENTS G. LEMIRE INC.	1984 11 28	Arthabaska
2313-1998 PLACEMENTS J. PIERRE LALANDE INC.	1984 11 26	Terrebonne
2313-1980 PLACEMENTS KAMM LTÉE	1984 11 26	Roberval
2313-2830 PLACEMENTS P.E. MAJEAU INC. <i>P.E. MAJEAU INVESTMENTS INC.</i>	1984 11 30	Joliette
2313-1352 LES PRODUCTIONS LIBRE SON INC.	1984 11 27	Bedford
2313-0933 PROREDY INC.	1984 11 27	Roberval
2313-2848 LES PROVISIONS CEMA INC.	1984 11 30	Joliette
2313-2715 QUINCAILLERIE LE FAUBOURG (1984) INC.	1984 11 29	Québec
2313-2178 RESTAURANT LES TROIS PETITS COCHONS INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2145 RESTAURANT R & M INC.	1984 11 28	Montréal
2313-2046 RESTAURANT YANGTZE INC.	1984 11 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-2111 LES RESTAURANTS CARYAN ST-BARTHÉLÉMY INC.	1984 11 28	Québec
2313-2335 REVUE L'AUTO MODIFIÉE INC.	1984 11 29	Joliette
2313-3572 ROBITAILLE & ASSOCIÉS GESTION-CONSEIL INC.	1984 11 30	Québec
2313-2947 SERVICE D'INFORMATIQUE DU CENTRE DE LA MAURICIE INC.	1984 11 29	Saint-Maurice
2313-1683 SOMARI INC.	1984 11 26	Québec
2313-0990 SOTELMONT INC.	1984 11 27	Québec
2313-2541 STRESSCON LTÉE STRESSCON LTD.	1984 11 28	Saint-Hyacinthe
2313-2285 SUPER 5 VIDÉO LTÉE	1984 11 27	Montréal
2313-1675 TRANSPORT MATTE LTÉE	1984 11 27	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

217

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1367-0781 LES AGENCES ÉRAMELLE INC.	1975 10 02	1984 11 26	LES PLACEMENTS ÉRAMELLE INC.
1110-2027 LES AGENCES MARLOR INC.	1966 10 17	1984 11 30	
1368-9781 AMÉNAGEMENTS HÉMISPÈRE INC. ..	1974 08 01	1984 11 26	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1145-7512 ANTONIO GOYETTE TRANSPORT LTÉE	1966 10 06	1984 11 29	
1352-4756 AUTOMOBILES BOUCHARD & FILS INC.	1974 02 14	1984 11 26	
1233-3324 AXAN INC.	1969 03 06	1984 11 28	
1250-1524 LA BAZAR PERREAULT INC.	1969 04 24	1985 01 01	FOURRURES D'ANJOU INC.
1638-5981 BRASSERIE ST-GABRIEL INC.	1979 09 04	1984 11 30	MOTEL LE CHANTILLY INC.
1166-5510 LES BREUVAGES BÉGIN LTÉE	1953 04 29	1984 11 27	
1165-5750 CÉCIL BILODEAU AUTOS LTÉE	1965 12 23	1984 11 28	
1116-2039 LA CIE CEINTURE ET SAC CANADA INC.	1959 09 21	1984 11 29	
1113-1059 LA CIE PINGOUINS LTÉE	1957 06 27	1984 11 27	
1461-4242 CLINIQUE DE GYNÉCOLOGIE MONTCALM INC.	1975 08 15	1984 11 28	
1339-2097 LA COMPAGNIE CAMPBELL, GILDAY, LIMITÉE	1909 01 29	1984 11 28	DOPAL INC.
1626-2420 CONCIERGERIE VAPRO INC.	1978 05 08	1984 11 26	
1354-4085 C. R. GAGNON INC.	1974 03 06	1984 11 30	
1253-9268 DOLBEAU CONSTRUCTION INC.	1966 02 28	1984 11 30	CONSTRUCTION DOLBEAU INC. DOLBEAU CONSTRUCTION INC.
1511-0406 ENCADREMENTS LAFONTAINE INC. ...	1978 02 14	1984 11 28	
1237-1969 LES ENTREPRISES BEAUPEL LTÉE	1971 12 20	1984 11 29	
1507-8413 ENTREPRISES SYL-MAR LTÉE	1977 10 20	1984 11 27	
1362-4135 FERMAGROUPE SINAI INC.	1975 03 14	1984 11 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1105-3006 FERRONNERIE EUGÈNE BÉLANGER LTÉE	1958 12 31	1984 11 30	
1366-9155 F. DESJARDINS INC.	1975 09 12	1984 11 26	REMORQUAGE F. DESJARDINS INC.
1187-8063 GARANT INC.	1944 01 12	1984 11 28	
1358-7274 GÉLINAS ET BOURNIVAL INC.	1974 08 23	1984 11 28	
1368-8064 GESTION ORION LTÉE	1974 06 26	1984 11 27	
1477-0226 LE GROUPE ALPHA LTÉE	1977 04 27	1984 11 30	
1166-3515 G.G.R. PIÈCES D'AUTOS LTÉE	1968 07 29	1984 11 27	
1463-7433 LES IMMEUBLES JULIEN RIVERIN LTÉE	1975 12 18	1984 11 29	
1364-8415 IMPORTATIONS & EXPORTATIONS MAYLINA INC.	1975 07 24	1984 11 26	
1148-3203 JEAN-MARC HENRI INC.	1965 02 09	1984 11 27	
1208-8803 LOCADENT INC.	1970 12 11	1984 11 30	
1476-1993 LOCATION MORISSETTE INC.	1977 04 04	1984 11 27	
1503-8888 MAGASIN DES AUBAINES FAMILIALES FATIMA INC.	1976 06 16	1984 11 26	
1510-9234 MÉRIMÉ INC.	1978 02 09	1984 11 26	
1507-3307 NETTOYAGE EXPRESS (1977) INC.	1977 10 03	1984 11 27	
1109-6666 PLASTIC & RUBBER TRADING CO.	1960 06 06	1984 11 26	
1136-7539 PRODUITS PLASTIQUES JAY INC.	1960 08 26	1984 11 27	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1278-8477 REDISTOMATIQUES INC.	1963 08 27	1984 11 27	
1209-3142 RÉJEAN GAUVIN LTÉE	1971 03 01	1984 11 27	GESTION MIREGO LTÉE
1164-8938 RÉUL BOIVIN & FILS LTÉE	1967 08 22	1984 11 27	
1502-4110 ROGER LECOMPTE INC.	1976 03 31	1984 11 29	
1117-1121 LES SACS À MAIN BELGO LUX INC. ...	1957 02 26	1984 11 26	
1161-0953 SIMPLEX PHONOGRAPS INC.	1956 02 09	1984 11 26	
1370-7989 SOCIÉTÉ MÉTROPOLITAINE DE GESTION C.L.D. INC.	1974 12 20	1984 11 30	
1237-4161 SUPERMARCHÉ J.C. BÉDARD LTÉE	1971 12 28	1984 11 30	
1115-7435 TRICOT DEE DEE LTÉE	1968 11 27	1984 11 30	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

217

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2313-2251 ÉQUIPEMENTS H. PALARDY INC.	2163-1213 QUÉBEC INC. ÉQUIPEMENTS H. PALARDY INC.	1984 11 30	Saint-Hyacinthe
2312-4514 GESTION RAY-MA INC.	PLACEMENTS RAY-LAU INC. GESTIONS RAY-MA INC.	1984 11 30	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2313-2327 PLACEMENTS R. CHAMPAGNE (1984) INC.	PLACEMENTS R. CHAMPAGNE (1983) INC. SALON DE QUILLES BLAINVILLE INC.	1984 11 30	Terrebonne
2313-2707 PUBLICITÉ CAPITALE INC.	LES PLACEMENTS GUY LESSARD INC. PUBLICITÉ CAPITALE INC.	1984 12 01	Québec
2311-7971 SOULIERS LA VALLÉE INC.	LES SOULIERS LA VALLÉE INC. SOULIM INC.	1984 10 31	Beauce

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

217

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-7768 1864-7768 QUÉBEC INC.	1982 12 20	1984 11 27	du capital-actions
2154-0398 2154-0398 QUÉBEC INC.	1983 04 13	1984 11 26	de la dénomination sociale: GESTION DOUVIL INC.
2163-3219 2163-3219 QUÉBEC INC.	1983 12 02	1984 11 27	de la dénomination sociale: TRANSPORT LAVAL BEAUVAIS INC.
2164-1329 2164-1329 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 11 28	1) de la dénomination sociale: VOITURES DU NORD INC. 2) du district: Abitibi
2164-2269 2164-2269 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1984 11 29	de la dénomination sociale: POLYMÈRE HUNTSMAN-RUSSTEK DU CANADA INC. HUNTSMAN-RUSSTEK POLYMERS OF CANADA INC. du district: Bedford

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2164-3168 2164-3168 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 11 27	du district: Montréal
2166-4966 2166-4966 QUÉBEC INC.	1984 02 22	1984 11 26	de la dénomination sociale: SEMAINE VACANCE III INC.
2169-4948 2169-4948 QUÉBEC INC.	1984 04 30	1984 11 28	du capital-actions
2170-6742 2170-6742 QUÉBEC INC.	1984 05 24	1984 10 29	du district: Abitibi
2171-2203 2171-2203 QUÉBEC INC.	1984 06 05	1984 11 27	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DE SERVICES ROYAL INC. 2) du district: Montréal
2172-5775 2172-5775 QUÉBEC INC.	1984 07 11	1984 11 23	du district: Chicoutimi
2311-2774 2311-2774 QUÉBEC INC.	1984 10 17	1984 11 27	de la dénomination sociale: TRANSPORT LAITIER BERGERON INC.
1229-5440 ADRIEN MESSIER INC.	1965 05 07	1984 11 29	du capital-actions
1840-5555 AUTOBUS THOMAS INC.	1980 11 12	1984 11 27	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: 3
1178-5649 BASTIEN & FRÈRES INC.	1960 09 26	1984 11 29	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 11
1245-2041 BRAULT, GUY, O'BRIEN INC.	1964 12 31	1984 11 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1331-3127 BREYMOUNT LIMITÉE	1973 05 10	1984 11 27	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1461-6544 CENTRE D'INFORMATIQUE MASKA INC.	1975 08 28	1984 11 28	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1840-5944 CENTRES DE RÉNOVATION GENEST INC.	1980 12 31	1984 11 29	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
1511-1859 CHARCUTERIE VAL-DES-ARBRES INC.	1978 02 17	1984 11 30	de la dénomination sociale: BOULANGERIE IGLOO INC.
2150-4444 LES CONTENEURS SOS INC.	1983 01 19	1984 11 30	de la dénomination sociale: DÉMOLITION A & A QUÉBEC LTÉE A & A DEMOLITION QUÉBEC LTD.
1124-0173 DE LUXE PRODUITS DE PAPIER LTÉE	1948 02 14	1984 11 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-9885 DISTRIBUTION DUVASMA INC.	1983 12 20	1984 11 27	du district: Québec
1845-8935 LES DISTRIBUTIONS LA CITIÈRE INC.	1981 04 28	1984 11 26	de la dénomination sociale: LE GROUPE MICRO-GESTION B.L.W. INC.
2311-7609 DOMAINE DE LA RADIO-AUTO TROIS- RIVIÈRES INC.	1984 10 30	1984 11 28	du capital-actions
2160-6637 DOMAINE D'ESTÉREL INC.	1983 10 01	1984 11 26	du district: Montréal
1364-2202 ÉCOLE DE CONDUITE GROUPE UNIK INC.	1975 06 18	1984 11 29	de la dénomination sociale: ÉCOLE DE CONDUITE GROUPE UNIC INC.
1647-0627 LES ENTREPRISES ÉRAMELLE ÉLECTRIQUES INC.	1980 08 11	1984 11 26	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ÉRAMELLE INC.
1861-6235 LES ENTREPRISES LISE ET MARIUS INC.	1982 09 22	1984 11 23	de la dénomination sociale: BOUTIQUE DE LA MOTO (MATANE) INC.
2169-5374 LES ENTREPRISES MARGIP INC.	1984 04 30	1984 11 29	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1360-8401 LES ENTREPRISES ROSIBLA INC.	1974 12 16	1984 11 27	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1641-7735 FERME G. ROMPRÉ INC.	1980 03 06	1984 11 30	du capital-actions
2158-8140 FORMCO INC.	1983 08 01	1984 11 26	du district: Montréal
2173-4629 GASTON LEVESQUE ÉLECTRONIQUE INC.	1984 08 08	1984 11 28	de la dénomination sociale: DECO ÉLECTRONIQUE INC.
2150-2125 GESTION HÉLÈNE GAUTHIER INC.	1983 01 11	1984 11 28	1) de la dénomination sociale: LES SÉCHOIRS M.P. INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2173-7853 GESTION JACQUES SAVIGNAC INC.	1984 08 17	1984 11 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1643-4623 GESTION J.G. CADIEUX INC.	1980 03 31	1984 11 30	du capital-actions
1631-0237 LEO CHAMPIGNY INC.	1978 11 06	1984 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
2159-7331 LOCATION GUY TURGEON INC.	1983 09 09	1984 11 27	de la dénomination sociale: GESTION VACANCES-SKI INC.
1851-7680 MARTEL ET FORTIER INC.	1981 10 26	1984 11 29	du district: Montréal
1501-9565 OPCO INC.	1976 01 30	1984 11 28	du capital-actions
2169-4427 LES PLACEMENTS ANDRÉ RÉGIS INC.	1984 04 25	1984 11 28	du capital-actions
2174-2135 PLACEMENTS GIROUX INC.	1984 08 29	1984 11 23	du capital-actions
2165-5683 LES PLACEMENTS JEAN LANGEVIN INC.	1984 02 03	1984 11 28	du capital-actions
2165-8802 LA POURVOIRIE DU CERF-SAU INC.	1984 01 18	1984 11 28	du capital-actions
2313-0065 LES PRODUCTIONS RANGER INC.	1984 12 01	1984 12 01	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2310-5703 LES PRODUITS LAITIERS MONT ST-HILAIRE LTÉE	1984 09 24	1984 11 27	de la dénomination sociale: 2310-5703 QUÉBEC INC.
1477-1224 ROUX & BERGERON (1977) INC.	1977 05 02	1984 11 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1350-2901 RUSSELL TAYLOR & FILS INC.	1973 11 20	1984 11 26	du capital-actions
2156-0339 R. CROTEAU RIMOUSKI INC.	1983 05 26	1984 11 28	1) du district: Rimouski 2) du capital-actions 3) des dispositions
2163-2617 SIGMA ÉQUIPEMENT INC.	1983 12 01	1984 11 28	du capital-actions
1284-6242 SOGEDÉC LIMITÉE	1967 09 06	1984 11 26	du district: Montréal
2162-5769 SUPER MARCHÉ MONTMAGNY INC.	1983 11 15	1984 11 28	de la dénomination sociale: S.G. SERVICES INC.
2313-0362 LE TOUR BELVÉDÈRE INC.	1984 11 22	1984 11 27	de la dénomination sociale: LA TOUR BELVÉDÈRE INC.
1286-9012 UNIGESCO INC.	1966 12 07	1984 11 22	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-4655 AIDE-CIVILE DE SABREVOIS INC.	1984 11 29	1218, route 133, Sabrevois
2311-9126 LES AMBASSADEURS DU 3 ^e ÂGE ST-HENRI/ PETITE BOURGOGNE	1984 11 27	2005, rue St-Jacques ouest, Montréal
2311-1453 ASSOCIATION DE HOCKEY COSOM EN FAUTEUIL ROULANT DE MONTRÉAL	1984 11 27	Montréal
2311-1750 ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE (A.P.E.L.A.) INC.	1984 11 29	Rang 4 ouest, Saint-Anaclet
2312-3573 ASSOCIATION DE SOCCER LAVAL-SUD	1984 11 28	387, boulevard des Prairies, Laval
2312-3078 ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC	1984 11 29	1660, boulevard de l'Entente, Québec
2171-5172 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉS ET PRÉ- RETRAITÉS LOCAL ALMA (A.Q.D.R.) INC.	1984 11 29	195, boulevard Auger ouest, Alma
2310-4409 L' ASSOCIATION RÉGIONALE DE SKI NORDIQUE DE L'EST DU QUÉBEC	1984 11 30	Rimouski
2309-7983 ASSOCIATION SÉCURITÉ INFORMATIQUE DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (A.S.I.M.M.)	1984 11 27	1140, de Maisonneuve ouest, app. 1150, Montréal
2172-1634 LE BALAN-CYGNE	1984 11 29	Rosemère
2312-3557 BOUGIE-BUS INC.	1984 11 27	Nicolet
2313-4190 CAFÉ RENCONTRE 18 25	1984 11 28	155, Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-le-Grand

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-7020 CENTRE DE BÉNÉVOLAT STE-MADELEINE INC.	1984 11 29	200, rue Ste-Anne, Sainte-Madeleine
2310-6669 LE CENTRE TEILHARD DE CHARDIN (MONTRÉAL) INC.	1984 11 29	Montréal
2173-3175 CLUB DE DANSE ANJOU	1984 11 27	8663, Place Chaumont, Anjou
2310-4300 CLUB GYMNASIQUE LOBERS INC.	1984 11 29	2164, chemin du Grand Rang, Saint-Charles-sur-Richelieu
2311-1701 CLUB LION DE ST-JEAN-DE-MATHA	1984 11 27	Saint-Jean-de-Matha
2309-7801 CLUB N IMAZIGHEN DE MONTRÉAL	1984 11 29	7604, avenue Châteaubriand, Montréal
2311-7096 CLUB OPTIMISTE DE STE-GERTRUDE INC.	1984 11 29	8585, des Saules, Sainte-Gertrude, Bécancour
2312-7269 CLUB OPTIMISTE DES GRANDES PILES INC.	1984 11 29	330, chemin de la Vallée Pruneau, Grandes Piles
2310-4722 CLUB OPTIMISTE RACINE INC.	1984 11 29	124, de la Rivière, Racine
2311-7450 CLUB ORIENTATION PLEIN-AIR LES QUATRE POINTS CARDINAUX	1984 11 29	Montréal
2166-2960 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA PRESSE	1984 11 29	7, rue St-Jacques, Montréal
2311-7385 COMITÉ DE LOCATAIRES DES HABITATIONS THOMAS-CHAPAIS	1984 11 29	Montréal
2312-7079 COMITÉ DES FÊTES DU CENTENAIRE DE KINGSEY-FALLS (1886-1986) INC.	1984 11 28	55, Tardif, app. 1, Kingsey-Falls
2312-7731 COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE LAC-DROLET	1984 11 27	100, Principale, Lac-Drolet
2174-0097 LA CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE CHIBOUGAMAU, P.Q.	1984 11 27	269, Mgr. Houde, Chibougamau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2310-4482 CONSEILLERS EN INFORMATION ET EN SENSIBILISATION POUR LES PERSONNES DU HAUT-RICHELIEU	1984 11 29	537, Jacques-Cartier sud, Saint-Jean-sur-Richelieu
2311-7062 LES DANSEURS DE STE-MARIE INC.	1984 11 28	80, St-Antoine, Sainte-Marie, Beauce
2311-4960 LES ÉDITIONS HORS D'ORDRE	1984 11 28	3575, Saint-Laurent, suite 600 B, Montréal
2312-7947 LA FONDATION ACADEMIE SOLOMON SCHECHTER THE SOLOMON SCHECHTER ACADEMY FOUNDATION	1984 11 30	5555, Côte Saint-Luc, Montréal
2311-4440 FONDATION MARCEL ROY	1984 11 27	7150, Marie-Victorin, Montréal
2310-6412 FORTE & FEMME (ENSEMBLE)	1984 11 29	3999, rue St-Hubert, app. 2, Montréal
2312-3516 GROUPE MUSICAL AMIATOUS INC.	1984 11 29	Repentigny
2312-7319 INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTERNATIONAL «I.D.R.I.»	1984 11 29	Québec
2312-7798 LES JEUNES DU COIN D'ASCOT	1984 11 27	Canton d'Ascot
2172-4448 LES JOURNÉES DE FORMATION ANNUELLE DU SANATORIUM BÉGIN INC.	1984 11 28	rue du Sanatorium Bégin, Lac Etchemin
2173-6517 LIGUE DE HOCKEY DE COMPÉTITION DE LA RIVE-SUD INC.	1984 11 29	1529, 15 ^e Rue Nord, Charny
2312-3466 MAISON DES JEUNES DE NOTRE-DAME-DE- MONTAUBAN L'INDEX	1984 11 29	515, rue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban
2310-1967 LE MOUVEMENT MUSICAL MITCHELL-MONTCALM INC.	1984 11 29	2050, Portland, Sherbrooke
2312-7046 ORCHESTRE SYMPHONIQUE JOLIETTE DE LANAUDIÈRE	1984 11 29	40, Gilles Vigneault, Saint-Charles-Borromée

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-3086 LES PRODUCTIONS LES-ARTS	1984 11 29	3, Marchand, Victoriaville
2312-7749 REGROUPEMENT DES HAÏTIENS DE LA MAURICIE (RHAM)	1984 11 27	7170, Paul E. Neveu, Trois-Rivières
2312-7467 SEPT-ÎLES SUPER LÉGER INC. SEPT-ÎLES SUPER LIGHT INC.	1984 11 29	Sept-Îles
2311-4374 SOCIÉTÉ DES SALONS ET EXPOSITIONS DE QUÉBEC	1984 11 29	17, rue St-Louis, Québec
2312-3946 SOCIÉTÉ D'HABITATION ST-VINCENT INC.	1984 11 27	44, rue Ste-Ursule, app. 402, Québec

217

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2169-6182 SOCIÉTÉ DES RELATION- NISTES DU QUÉBEC INC.	LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES RELA- TIONS PUBLIQUES (QUÉBEC) INC. ASSOCIATION DES RELATIONNISTES DU QUÉBEC	1984 11 29	Montréal

217

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1844-2863 COMMUNAUTÉ MUSULMANE DU QUÉBEC	1981 03 26	1984 11 29	des objets
2166-5310 CORPORATION RESTONS CHEZ-NOUS	1984 04 13	1984 11 29	des objets
1848-3925 FONDATION FRANÇOIS CHARON	1981 07 10	1984 11 29	des objets
1465-0451 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES DE L'EST DU QUÉBEC	1976 02 25	1984 11 29	de la dénomination sociale: FÉDÉRATION DES ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN DU BAS ST-LAURENT INC.

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

217

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1862-6424 1862-6424 QUÉBEC INC.	1982 10 27	1984 12 22
1852-4629 AGENCE MUSICALE GUY DROLET LTÉE	1981 11 17	1984 12 22
1474-1938 L'ASSOCIATION DES PARENTS ET ANIMATEURS I.M.P.A.C.	1977 02 14	1984 12 22
1339-3046 LES ATELIERS SOLIFECT LTÉE	1973 08 16	1984 12 22

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1646-1857 COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150ÈME ANNIVERSAIRE DE STE-ROSALIE INC.	1980 07 23	1984 12 22
2151-5515 CORPORATION DES FÊTES DU 125E DE LA VILLE D'ARTHABASKA INC.	1983 02 18	1984 12 22
2152-1273 DROITE NATIONALE	1983 03 09	1984 12 22
1473-6904 LES ENTREPRISES AIMÉ LACHAPELLE INC.	1977 01 31	1984 12 22
1352-5456 LES ENTREPRISES PIGAMI INC.	1973 11 28	1984 12 22
1633-8170 FERME J. ROY INC.	1979 02 15	1984 12 22
1328-6323 LE FOYER DE MARIE INC.	1959 09 18	1984 12 22
1647-4983 GESTION AREL ET LAMBERT INC.	1980 09 10	1984 12 22
1339-7443 LES IMMEUBLES VICLAU INC.	1973 08 30	1984 12 22
1854-1920 LA PETITE OASIS	1982 01 20	1984 12 22
1308-3936 PLACEMENTS V.C.L. INC.	1971 10 14	1984 12 22
1473-0774 QUINCAILLERIE LOISELLE LTÉE	1977 01 13	1984 12 22
1862-7851 SÉMINAIRE COMPLÉMENTAIRE EN SYSTÈME INC.	1982 07 21	1984 12 22
1469-1190 SERVILAB INC.	1976 08 11	1984 12 22
1262-8681 TOUR & VOYAGE DE GROUPE T.V.G. INC.	1972 01 25	1984 12 22

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1479-4093 MINES NEWMONT LTÉE	1984 06 11	de la principale place d'affaires 630, boulevard Dorchester ouest, 7e étage, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 630, boulevard Dorchester ouest, 7e étage, Montréal.
217		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2351-5067 ** COMPAGNIE DE PÉTROLE ARCO INC.	1984 11 21	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2351-3740 ** CORPORATION D'ESSENCE ET D'HUILE ARCO	1984 11 21	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2342-1647 E.E. GROSJEAN ET ASSOCIÉS LTÉE	1984 10 23	Me Frederic A. Braman, avocat, 1, Place Ville Marie, bureau 2707, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 2707, Montréal
2351-8988 * LES SERVICES MINIERS MOWLEM LTÉE	1984 11 26	Me Pierre Jolin, 2960, boulevard Laurier, bureau 600, Sainte-Foy	2960, boulevard Laurier, bu- reau 600, Sainte-Foy

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
DEUXIÈME SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1984	1984 11 23	1984 11 27	275, rue St-Jacques ouest, bureau 32, Montréal
LES LILAS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 05 25	1984 11 29	2200, boul. Dorchester ouest, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
 CLAUDE LEBEAU

218

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS ST-JEAN	1984 05 14	1984 11 26	n/a 3610, rue Meilleur, Brossard, QC J4Y 2A8 a/a 840, boul. Normandie, St-Jean-sur-Richelieu, J3A 1H1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'HÉRITAGE (ANCIEN NOM) 135960 CANADA INC. (NOUVEAU NOM)	1984 05 14	1984 11 21	1345, de Callière, Québec, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ÉDOUARD	1984 05 14	1984 11 23	n/a 3610, rue Meilleur, Brossard, QC J4Y 2A8 a/a 840, boul. Normandie, St-Jean-sur-Richelieu, J3A 1H1

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district d'Iberville,
 SERGE HÉBERT

218

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
12680-90 DORCHESTER P.A.T., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 11 29	2200, Dorchester ouest, Montréal
LE LAVALLÉE-SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 04 12	1030, Cherrier, app. 207, Longueuil
PIERREFONTAINE ET CURÉ BOIVIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 11 29	2200, Dorchester ouest, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES HAUTS-BOIS	1984 12 04	207, d'Avignon, Dollard-des-Ormeaux
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROLLAND THERRIEN	1984 11 27	645 et 665, Bruges, Longueuil

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal.
 CLAUDE LEBEAU

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ministère des Affaires culturelles

Je, Clément Richard, ministre, étant la plus haute autorité au sein du ministère des Affaires culturelles, dont l'adresse est 225, Grande-Allée est, Québec, QC, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Nom: Francine Gagnon
Titre: Directrice des communications par intérim
Adresse du lieu de travail: 225, Grande-Allée est, Québec
Téléphone (bureau): 643-2949
Fonction déléguée: Responsable de la Loi 65

Québec, le 30 novembre 1984

221 *Le ministre des Affaires culturelles,*
CLÉMENT RICHARD

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue une partie de l'article 2 du Règlement numéro 5-84, tel que modifié par la Résolution numéro 232-84, en particulier les mots « des municipalités ... et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » et les mots « b en ce qui concerne Sainte-Marthe-sur-le-Lac aucune construction sur de tels terrains ne sera autorisée tant que les travaux de rehaussement de la digue de protection contre les inondations soient exécutés et complétés selon le devis. ». Le Règlement numéro 5-84, adopté, le 22 août 1984, a pour effet de modifier le Règlement de contrôle intérimaire numéro 7-83 de la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 7 décembre 1984

220 *Le ministre des Affaires municipales,*
ALAIN MARCOUX, député de Rimouski

Municipalité régionale de comté de Memphrémagog

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue une partie de l'article 2 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 14-84, adopté le 11 juillet 1984, tel que modifié par la Résolution numéro 324-84 adoptée le 17 octobre 1984, en particulier le point *ii*.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

220 *Le ministre des Affaires municipales,*
ALAIN MARCOUX,
député de Rimouski

Assurance-récolte — Loi sur l'

Programme d'assurance du système collectif des grandes cultures

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires:

Pour les plantes fourragères (15 % d'humidité):

A) Foin:

Option 1: 70,00 \$ les 1 000 kilogrammes
Option 2: 90,00 \$ les 1 000 kilogrammes
Option 3: 110,00 \$ les 1 000 kilogrammes

B) Mais-fourrager:

Option 1: 60,00 \$ les 1 000 kilogrammes
Option 2: 75,00 \$ les 1 000 kilogrammes
Option 3: 95,00 \$ les 1 000 kilogrammes

Pour toutes les catégories de céréales assurables (15 % d'humidité):

Option 1: 120,00 \$ les 1 000 kilogrammes;
Option 2: 150,00 \$ les 1 000 kilogrammes;
Option 3: 180,00 \$ les 1 000 kilogrammes;

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurable

Pour les plantes fourragères:

A) Foin:

Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance:
5,74 %;

Facteurs d'ajustement:

- 1) pour les nouveaux assurés: 0,261
- 2) pour les anciens assurés:

Anciens assurés Indice de perte	Années d'expérience							
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
0,00 - 0,10	0,218	0,218	0,218	0,218	0,204	0,188	0,174	0,157
0,11 - 0,40	0,331	0,319	0,307	0,294	0,282	0,270	0,258	0,246
0,41 - 0,80	0,411	0,401	0,390	0,380	0,369	0,359	0,348	0,338
0,81 - 1,20	0,521	0,517	0,516	0,514	0,510	0,509	0,505	0,502
1,21 - 1,70	0,530	0,538	0,545	0,554	0,561	0,570	0,577	0,585
1,71 - 2,20	0,538	0,556	0,571	0,589	0,605	0,622	0,638	0,655
2,21 - 2,70	0,547	0,573	0,598	0,624	0,648	0,672	0,699	0,725
2,71 - 3,25	0,556	0,591	0,624	0,659	0,692	0,725	0,760	0,794
3,26 - 4,00	0,568	0,615	0,660	0,706	0,753	0,798	0,843	0,889
4,01 et plus	0,582	0,643	0,702	0,761	0,821	0,882	0,941	1,000

B) Maïs-fourragère

Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance:
5,04 %

Facteurs d'ajustement:

- 1) pour les nouveaux assurés: 0,240
- 2) pour les anciens assurés:

Anciens assurés Indice de perte	Années d'expérience						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
0,00 - 0,10	0,240	0,232	0,224	0,214	0,206	0,198	0,188
0,11 - 0,40	0,242	0,236	0,228	0,222	0,216	0,210	0,204
0,41 - 0,80	0,244	0,240	0,234	0,230	0,226	0,222	0,218
0,81 - 1,20	0,248	0,246	0,244	0,242	0,240	0,238	0,236
1,21 - 1,70	0,262	0,276	0,290	0,304	0,317	0,331	0,345
1,71 - 2,20	0,278	0,317	0,347	0,367	0,397	0,425	0,452
2,21 - 2,70	0,294	0,339	0,383	0,429	0,474	0,520	0,565
2,71 - 3,25	0,310	0,369	0,431	0,490	0,552	0,613	0,675
3,26 - 4,00	0,323	0,401	0,476	0,554	0,629	0,706	0,782
4,01 et plus	0,355	0,462	0,571	0,679	0,786	0,893	1,000

Pour l'avoine, les grains mélangés et le blé:

Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance:

6,45 %

Facteurs d'ajustement:

1) pour les nouveaux assurés: 0,229

2) pour les anciens assurés:

Anciens assurés Indice de perte	Années d'expérience							
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
0,00 - 0,10	0,229	0,226	0,223	0,219	0,211	0,198	0,183	0,167
0,11 - 0,40	0,248	0,240	0,233	0,225	0,217	0,209	0,202	0,194
0,41 - 0,80	0,349	0,341	0,333	0,326	0,318	0,310	0,302	0,295
0,81 - 1,20	0,431	0,426	0,423	0,420	0,416	0,412	0,409	0,405
1,21 - 1,70	0,445	0,454	0,465	0,474	0,485	0,495	0,505	0,515
1,71 - 2,20	0,454	0,474	0,495	0,515	0,535	0,555	0,575	0,595
2,21 - 2,70	0,465	0,495	0,526	0,555	0,586	0,617	0,647	0,678
2,71 - 3,25	0,474	0,515	0,555	0,595	0,637	0,678	0,718	0,758
3,26 - 4,00	0,488	0,544	0,598	0,653	0,707	0,763	0,817	0,857
4,01 et plus	0,505	0,575	0,647	0,718	0,789	0,859	0,930	1,000

Pour l'orge:

Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance:

4,50 %

Facteurs d'ajustement:

1) pour les nouveaux assurés: 0,367

2) pour les anciens assurés:

Anciens assurés Indice de perte	Années d'expérience				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
0,00 - 0,10	0,367	0,344	0,322	0,300	0,278
0,11 - 0,40	0,378	0,367	0,356	0,344	0,333
0,41 - 0,80	0,422	0,411	0,400	0,389	0,378
0,81 - 1,20	0,442	0,440	0,438	0,436	0,433
1,21 - 1,70	0,460	0,473	0,489	0,502	0,518
1,71 - 2,20	0,476	0,507	0,536	0,567	0,598
2,21 - 2,70	0,491	0,538	0,584	0,631	0,678
2,71 - 3,25	0,507	0,571	0,633	0,696	0,760
3,26 - 4,00	0,524	0,602	0,682	0,760	0,840
4,01 et plus	0,556	0,667	0,778	0,889	1,000

Note:

1. Pour calculer la cotisation payable par un adhérent, il faudra multiplier la valeur assurable de chacune des catégories de récolte par le taux de cotisation de base respectif.

2. La cotisation brute payable par un adhérent est obtenue en multipliant le montant de la cotisation telle qu'établie au paragraphe précédent, par le facteur d'ajustement correspondant au nombre d'années d'expérience et à l'indice de perte de cet adhérent.

3. La cotisation nette est obtenue en multipliant, le cas échéant, la cotisation brute par les facteurs suivants:

i. lorsque l'adhérent a souscrit au programme d'assurance à chacune des deux années précédant celle de sa demande d'assurance: 0,88;

ii. lorsque l'adhérent a souscrit au programme d'assurance au cours de l'année précédant celle de sa demande d'assurance: 0,92;

iii. lorsque l'adhérent a souscrit au programme d'assurance au cours de l'avant dernière année précédant celle de sa demande d'assurance: 0,96.

3. Valeur de remplacement:

Lorsqu'au cours d'une année d'assurance dans une région donnée, il y a eu un pourcentage de perte de foin indemnifiable suite à des dommages imputables à l'un ou l'autre des éléments visés à l'article 24 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), mais à l'exception de l'excès de pluie, la Régie paiera en outre de l'indemnité de base, une valeur de remplacement établie comme suit:

Pourcentage moyen de perte nette de la région	Valeur de remplacement à payer par 1 000 kilogrammes pour perte de foin
%	\$
5	4,82
10	10,59
15	17,80
20	27,39
25	41,78
30 et plus	70,00

4. Taux d'escompte:

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 5 décembre 1984

38857

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Avis divers

Oeuvre pour les Églises évangéliques de la Grand'Anse Haïti (O E G A H)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 11 29, constituant en corporation les requérants suivants MM. Ernest Auguste, pasteur, 114, Bernard ouest, appartement 2, Montréal; Joseph Jérôme Pierre, tricoteur, 11425, Allard, Montréal-Nord; Jeanty Paul, prédicateur, 11968, Lapière, appartement 4, Montréal-Nord; Ernest Jean-Charles, pasteur, 5840, Chambord, appartement 3, Montréal, sous la dénomination sociale Oeuvre pour les Églises évangéliques de la Grand'Anse Haïti (O E G A H).

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 5840, Chambord, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2311-7039

217

Succession Benoît Gilbert

Avis est, par les présentes, donné que dame Lucy Gilbert, ménagère, demeurant au 90, de la Paix à Saint-Nicéphore, curatrice à sa mère, dame Flore Bourque Gilbert aux termes d'un jugement de la Cour supérieure pour le district de Saint-François rendu le 12 novembre 1984, a accepté la succession de feu Benoît Gilbert, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un

acte exécuté devant Denis-A. Cliche, notaire, 13, rue Murray, Sherbrooke, QC, daté le 30 novembre 1984, et enregistré à Sherbrooke, le 3 décembre 1984, sous le numéro 313151.

Ledit Benoît Gilbert, en son vivant rentier, demeurant au 905, rue Arsenault, appartement 2, Sherbrooke, QC, est décédé le 24 août 1984, laissant un dernier testament par lequel il nomme ladite Flore Bourque Gilbert sa légataire universelle.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Denis-A. Cliche et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire, par l'intermédiaire de sa curatrice, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 5 décembre 1984

38820 *Le procureur,*
DENIS-A. CLICHE, notaire

Succession Joseph Réjean Duguay

Prenez avis que dame Rina Deraiche a été nommée tutrice à ses enfants mineurs, Nathalie Duguay, Sylvie Duguay et Jean-Louis Duguay, aux termes d'un acte de tutelle homologué à la Cour supérieure pour le district de Bonaventure, le 19 octobre 1984, dans le dossier portant le numéro 105-14-000075-844.

Aux termes d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Richard Deraiche, notaire à New-Carlisle, le 7 novembre 1984, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure numéro 1, New-Carlisle, le 23 novembre 1984, sous le numéro 53246, dame Rina Deraiche, ès qualités de tutrice, telle qu'autorisée, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Joseph Réjean Duguay, décédé le 9 juin 1984.

New-Carlisle, le 21 novembre 1984

38785 *Le procureur,*
RICHARD DERAICHE, notaire

Succession Mariette Rousseau

Avis est présentement donné que monsieur René Boily et dame Christiane Leduc Boily ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Mariette Rousseau, par acte reçu par Luc April, notaire, exerçant au 37, rue Saint-Charles ouest, Longueuil, le 9 novembre 1984, et enregistré au bureau de la division d'enregis-

trement de Montréal, le 13 novembre 1984, sous le numéro 3531241.

Longueuil, le 28 novembre 1984

38858 *Le procureur,*
LUC APRIL, notaire

Village d'Yamaska

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 novembre 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 6-84 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Yamaska, le 23 novembre 1984

38786 *Le secrétaire-trésorier,*
C. VILLIARD

Ville de Beaconsfield

Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 443 000 \$ datée du 1^{er} février 1969

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'émission en titre les obligations ci-après désignées ont été tirées au sort pour fin de rachat en date du 1^{er} février 1985:

21 × 1 000 \$

M-223, M-224, M-240, M-246, M-251, M-260, M-261, M-263, M-296, M-303, M-309, M-313, X-010, X-010, X-010, M-323, M-324, M-326, M-327, M-335, M-336.

Les obligations ci-haut désignées cesseront de porter intérêts en date du 1^{er} février 1985.

Ville de Beaconsfield, le 4 décembre 1984

38795 *Le greffier,*
JOHANNE RIOUX

**Ville de Chicoutimi
(Ville de Chicoutimi-Nord)**

Rachat d'obligations

Prenez avis, que conformément aux procédures adoptées, la ville de Chicoutimi rachètera le 1^{er} février 1985, un montant de 61 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} février 1989 de l'émission d'obligations originale de 901 000,00 \$ de ville de Chicoutimi-Nord, datée du 1^{er} février 1969 et portant le taux d'intérêt de 7,75 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} août et 1^{er} février de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M-439, M-441, M-480, M-482, M-503, M-504, M-506, M-511, M-515, M-517, M-525, M-534, M-538, M-540, M-541, M-549, M-550, M-551, M-579, M-580, M-608, M-610, M-612, M-615, M-623, M-628, M-636, M-639, M-645, M-649, M-654, M-659, M-666, M-668, M-675, M-679, M-682, M-700, M-701, M-702, M-707, M-708, M-713, M-716, M-737, M-756, M-767, M-776, M-782, M-789, M-791, M-805, M-811, M-817, M-830, M-834, M-836, M-837, M-852, M-863, M-885.

Ces obligations cesseront donc de porter intérêt à compter du 1^{er} février 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Chicoutimi, le 4 décembre 1984

Le trésorier,
JEAN-GUY BOUCHER

38787

**Changement de nom et d'autres
qualités de l'état civil — Loi sur le**

Demandes

Adrienne Arseneau Giroux

Prenez avis que Adrienne Arseneau Giroux, domiciliée au 9108, Godbout, appartement 2, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andrée Arseneau Giroux.

LaSalle, le 15 novembre 1984

La requérante,
ADRIENNE ARSENEAU GIROUX

38757-50-2

André Lachance

Prenez avis que André Lachance, domicilié au 754, chemin des Patriotes, Saint-Mathias, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Luc Lachance.

Saint-Hyacinthe, le 28 novembre 1984

Les procureurs du requérant,
38721-50-2 BRODEUR, LA BRIE, SENÉCAL ET DORÉ

Claudette Bélanger

Prenez avis que Claudette Bélanger, domiciliée au 2901, chemin Royal, appartement 31, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Bélanger.

Beauport, le 29 novembre 1984

La requérante,
38722-50-2 CLAUDETTE BÉLANGER

Claudette Maillé

Prenez avis que Claudette Maillé, domiciliée au 21, rue Brooks, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudette Mayer.

Sherbrooke, le 6 décembre 1984

Le procureur de la requérante,
38846-51-2 LISE DUBÉ, avocate

David Milrot

Prenez avis que David Milrot, domicilié au 547, rue Prince-Albert, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Pascal.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 29 novembre 1984

Les procureurs du requérant,
38723-50-2 BLANSHAY, BLANSHAY & EIDINGER

Denise Ayotte

Prenez avis que Denise Ayotte, domiciliée à Nédelec, Témiscamingue, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom de sa fille Melissa Ayotte, née le 7 octobre 1977 en celui de Melissa Ayotte Perron.

Ville-Marie, le 16 novembre 1984

38661-50-2

Le procureur de la requérante,
BENOIT DROLET, notaire

Felix Klarberg

Prenez avis que Felix Klarberg, domicilié au 5775, avenue Darlington, appartement 4, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Félix Clermont.

Montréal, le 26 novembre 1984

38724-50-2

Le requérant,
FELIX KLARBERG

Fléchère Lapointe

Prenez avis que Fléchère Lapointe, domiciliée au 9412, avenue Papineau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabel Lapointe.

Montréal, le 7 décembre 1984

38854-51-2

Le procureur de la requérante,
ME CLAUDE BÉDARD

Georgette Lalande

Prenez avis que Georgette Lalande, domiciliée au 199, rue Galt, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghislaine Lalande.

Le Gardeur, le 19 novembre 1984

38662-50-2

Le procureur de la requérante,
DANIELLE COUËT, notaire

Honoré Bouchard

Prenez avis que Honoré Bouchard, domicilié au 1554, du Moulin, Sainte-Julie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Bouchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Brossard, le 21 novembre 1984

38816-51-2

Le procureur du requérant,
HÉLÈNE STE-MARIE

Joseph Alfred Lauréat Lecours

Prenez avis que Joseph Alfred Lauréat Lecours, domicilié au 476, route 277, Saint-Léon-de-Sandon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred Lauréat François Lecours.

Lac-Etchemin, le 5 décembre 1984

38814-51-2

Pour le requérant,
ALFRED TURCOTTE

Léopold Dagenais

Prenez avis que Léopold Dagenais, domicilié à Vinoy, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léo Paul Dagenais.

Buckingham, le 26 novembre 1984

38826-51-2

Le procureur du requérant,
JACQUES PRÉVOST

Linda Ouellette

Prenez avis que Linda Ouellette, connue sous le nom de Linda Bouchard, domiciliée au 1635, rue Mullins, appartement 17, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Bouchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 19 novembre 1984

38756-50-2

Le procureur de la requérante,
LOUISE-ANDRÉE FERLAND

Line Morissette

Prenez avis que Line Morissette, domiciliée au 746, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Line Smith.

Terrebonne, le 14 novembre 1984

38827-51-2

Pour la requérante,
JOAN SMITH

Lorne Sansom

Prenez avis que Lorne Sansom, domicilié au 3750, Olivier, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Lorne Sansom.

Montréal, le 5 décembre 1984

38855-51-2

Le procureur du requérant,
NORMAN S. KESSNER

Mandoza Laflamme

Prenez avis que Mandoza Laflamme, domicilié au 4899, place Pelletier, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Laflamme.

Montréal, le 3 décembre 1984

38725-50-2

Le procureur du requérant,
PAUL E. BÉLANGER

Marcelle-René Robert dit Josée Robert

Prenez avis que Marcelle-René Robert dit Josée Robert, domiciliée au 2194, rue Rachel est, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Robert.

Amos, le 6 décembre 1984

38847-51-2

Les procureurs de la requérante,
BIGUE, BIGUE & ASSOCIÉS

Marie Anne Rita Charron

Prenez avis que Marie Anne Rita Charron, domiciliée au 2, Lucien-Brault, appartement 13, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Champagne.

Hull, le 5 décembre 1984

38848-51-2

La requérante,
RITA CHARRON

Marie Catherine Fontaine

Prenez avis que Marie Catherine Fontaine, domiciliée au 31, des Remparts, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Catherine Jacqueline Fontaine.

Québec, le 6 décembre 1984

38815-51-2

La requérante,
MARIE CATHERINE FONTAINE

Marie Claircy Rachelle Bouchard

Prenez avis que Marie Claircy Rachelle Bouchard, domiciliée au 4184, des Merisiers, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Bouchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 16 novembre 1984

38828-51-2

Les procureurs de la requérante,
ROY & DUROCHER, avocats

Marie Lorraine Nicole Falardeau

Prenez avis que Marie Lorraine Nicole Falardeau, domiciliée rue Arpin, Laverlochère, Témiscamingue, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maire Lorraine Carole Falardeau.

Ville-Marie, le 16 novembre 1984

38663-50-2

Le procureur de la requérante,
BENOIT DROLET, notaire

Marie Marceline Cécile Lambert

Prenez avis que Marie Marceline Cécile Lambert, domiciliée à Ville-Marie, Témiscamingue, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Marceline Céline Lambert.

Ville-Marie, le 16 novembre 1984

38664-50-2 *Le procureur de la requérante,*
BENOIT DROLET, notaire

Marie Rose Laberge

Prenez avis que Marie Rose Laberge, domiciliée au 626, rue Cartier, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anna Rosa Speller.

Montréal, le 15 novembre 1984

38739-50-2 *Le procureur de la requérante,*
PIERRE BERNIER, avocat

Monique Pesant

Prenez avis que Monique Pesant, domiciliée au 8260, de la Seine, ville d'Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monic Paysan.

Ville d'Anjou, le 1^{er} novembre 1984

38665-50-2 *La requérante,*
MONIQUE PESANT

Pierre Yvan Lachapelle

Prenez avis que Pierre Yvan Lachapelle, domicilié au 268, boulevard Saint-Joseph, appartement 2, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peter Boileau.

Hull, le 5 décembre 1984

38829-51-2 *Le procureur du requérant,*
ME GÉRARD BROUILLETTE

Raymond Marie Rodrigue

Prenez avis que Raymond Marie Rodrigue, domicilié au 1083, Saint-André, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Rodrigue Duval.

Ancienne-Lorette, le 5 décembre 1984

38830-51-2 *Le requérant,*
RAYMOND MARIE RODRIGUE

Réjean Champagne

Prenez avis que Réjean Champagne, domicilié au 80, 164^e Rue, Lac-à-la-Tortue, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Rivest.

Lac-à-la-Tortue, le 29 novembre 1984

38740-50-2 *Le requérant,*
RÉJEAN CHAMPAGNE

Vincent Derouin

Prenez avis que Vincent Derouin, connu sous le nom de Vincent Gagné, domicilié au 3111, rue Petit, appartement 44, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vincent Gagné.

Montréal, le 27 novembre 1984

38770-50-2 *Le procureur du requérant,*
SARTO BRISEBOIS, avocat

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1174-8258 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1174-8258 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur

général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-de-Beauce, le 24 octobre 1984

38821

Les procureurs de la compagnie,
MÉS DUTIL, DEBLOIS & GARNEAU

1647-5519 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1647-5519 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Adèle, le 4 décembre 1984

38822

Le procureur de la compagnie,
SERGE LÉVEILLÉ, notaire

AHERN & PALMER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AHERN & PALMER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gaspé, le 3 décembre 1984

38805

Les procureurs de la compagnie,
MÉLANÇON & DESROSIERS, notaires

BORDEN CONSTRUCTION CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BORDEN CONSTRUCTION CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1984

38849

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ

BRICAULT, LEDOUX & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRICAULT, LEDOUX & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Cécile-de-Milton, le 22 novembre 1984

38799

Le président,
RENALD BRICAULT

CANTINES DU NORD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CANTINES DU NORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 25 novembre 1984

38850

Le procureur de la compagnie,
JASMINE HINSE, notaire

CENTRAL ANSWERING SERVICE INC. SERVICE D'APPELS CENTRAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRAL ANSWERING SERVICE INC.—SERVICE D'APPELS CENTRAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 novembre 1984

38774

Le procureur de la compagnie,
HENDRIK KOOIMAN

CHARLEMAGNE DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHARLEMAGNE DEVELOPMENT CORPORA-

TION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ

38851

DI TOMASSO & TEOLI LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DI TOMASSO & TEOLI LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1982

Le secrétaire,
BIFANIO TEOLI

38775

ÉTABLISSEMENTS MIREPOIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉTABLISSEMENTS MIREPOIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 11 décembre 1984

Le président,
JACQUES LANIER

38856

FONDATIONS ASTON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FONDATIONS ASTON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Delson, le 16 novembre 1984

Le vice-président,
JEAN MARTIN

38800

HARRY A. BORNSTEIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HARRY A. BORNSTEIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
38776 ROBINSON, SHEPPARD, BORNSTEIN, SHAPIRO

TAPIS HORIZON INC. HORIZON CARPETS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAPIS HORIZON INC.—HORIZON CARPETS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 5 décembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38807 MICHEL DAGENAIS, notaire

JACQUES GARANT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JACQUES GARANT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 novembre 1984

La secrétaire,
38852 GABRIELLE THIBAUT GARANT

KAY-WINDSOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «KAY-WINDSOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38817 YANOFKY, BRULL

IMPRIMERIE MONTPELLIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMPRIMERIE MONTPELLIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 novembre 1984

38792

Le procureur de la compagnie,
RICHARD THIVIERGE, *avocat*

INDUSTRIES TANDEM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES TANDEM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Huntingdon, le 4 décembre 1984

38823

Le président,
EA CAYEN

**LA COMPAGNIE DE THERMOGRAVURE RAINBOW INC.
RAINBOW THERMOGRAPHERS CO. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE THERMOGRAVURE RAINBOW INC.—RAINBOW THERMOGRAPHERS CO. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1984

38777

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

LA PLACE DU TAPIS (DRUMMONDVILLE) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA PLACE DU TAPIS (DRUMMONDVILLE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 22 octobre 1984

38793

Le secrétaire,
RÉJEAN DUPUIS

LE CLUB DES JEUNES D'AUJOURD'HUI

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB DES JEUNES D'AUJOURD'HUI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Breakeyville, le 12 décembre 1984

38824

Le président,
J. DANIEL GOSSELIN

**LES BOIS DE CONSTRUCTION DE NORMANDIN LIMITÉE
NORMANDIN LUMBER LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES BOIS DE CONSTRUCTION DE NORMANDIN LIMITÉE—NORMANDIN LUMBER LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} novembre 1984

38808

Les procureurs de la compagnie,
GLISERMAN, ACKMAN, CUTLER, BERNFELD

LES DISTRIBUTIONS CADIEUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS CADIEUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Farnham, le 6 novembre 1984

38778

Le président,
GERMAIN CADIEUX

LES ENTREPRISES GORDON ET NORMAN RINGUETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES GORDON ET NORMAN RINGUETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Port-Cartier, le 30 novembre 1984

38779

Pour la compagnie,
GORDON RINGUETTE

Gaspé, le 3 décembre 1984

38806

Les procureurs de la compagnie,
MÉLANÇON & DESROSIERS, notaires

LOCATION SPORT DE GRANBY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOCATION SPORT DE GRANBY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 16 novembre 1984

38802

Pour la compagnie,
JEAN BÉDARD

LES ENTREPRISES J. G. TARTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES J. G. TARTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cowansville, le 20 novembre 1984

38801

Le président,
JEAN-GUY TARTE

MARCHÉ MICHELINE DESPATIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ MICHELINE DESPATIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Roxton-Falls, le 4 décembre 1984

38809

Pour la compagnie,
SERGE BEAUREGARD, C.G.A.

LES ENTREPRISES MISCO, LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MISCO, LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 24 octobre 1984

38794

Le président,
ANDRÉ CHAPUT

MARQUIS VAILLANCOURT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARQUIS VAILLANCOURT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 27 novembre 1984

38803

La secrétaire,
NICOLE VAILLANCOURT

LES IMMEUBLES CHRÉGAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES CHRÉGAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

PLACEMENTS BARRETTE, PAQUETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS BARRETTE, PAQUETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 novembre 1984

38818

Les procureurs de la compagnie,
GASCON, GIBSON, LAROSE

SOCIÉTÉ DE GESTION C. BÉDARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION C. BÉDARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 10 décembre 1984

38853

Le procureur de la compagnie,
RENÉ MARCOUX, notaire

QUÉBEC RADIO DISTRIBUTION CO.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «QUÉBEC RADIO DISTRIBUTION CO.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 29 novembre 1984

38780

Pour la compagnie,
COLETTE F. LANOUILLE

TAXI LOUIS DESROCHERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAXI LOUIS DESROCHERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 5 décembre 1984

38819

Pour la compagnie,
JEAN-PAUL PERREAULT, C.G.A.

SALLE MALUPAUL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALLE MALUPAUL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 29 novembre 1984

38825

Le président,
LUCIEN LAFRENIÈRE

VÊTEMENTS & SPORTS S & R INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VÊTEMENTS & SPORTS S & R INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 5 décembre 1984

38810

Pour la compagnie,
MORRIS ROSENBERG

SANI-MARC TROIS-RIVIÈRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SANI-MARC TROIS-RIVIÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 23 novembre 1984

38804

Le procureur de la compagnie,
GUY GAGNON, notaire

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Ernest Giroux

Succession de Giroux, Ernest, en son vivant du 500, rue Murray, Sherbrooke, décédé le 29 juin 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38781

Succession Françoise Tardif

Succession de Tardif, Françoise, en son vivant du 10250, Bois-de-Boulogne, appartement 512, Montréal, décédée le 3 juillet 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38782

Succession Georges Davignon

Succession de Davignon, Georges, en son vivant domicilié au lac Kanasuta, C.P. 484, Rouyn, décédé le 3 août 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38783

Succession Michel Pinard

Succession de Pinard, Michel, en son vivant du 813, rue Saint-Jean, Wotton, décédé le 14 juillet 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38784

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2)

Remplacement de représentants officiels (article 37 de la loi)

Dénomination de l'Association	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti libéral du Québec		
Association libérale du district électoral de Bourget	M. André Gratton	Mme Lise Paradis
Association libérale du district électoral de Lac-Saint-Jean	M. Robin Girard	M. Michel Duchesne
Parti Unité-Québec		
Association du Parti Unité-Québec de Saint-Jacques	M. Michel Lacourse	M. Léandre Guilbault
Union Nationale		
Conseil U.N. Kamouraska-Témiscouata	Mme Pauline Huot	M. Yves Leclerc
Conseil U.N. Matane	M. Grégoire Fournier	Mme Monique Fortin
Conseil U.N. de Vimont	M. Hubert Légaré	Mme Gisèle Gilbert

*Le directeur général des élections
du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

219

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Isidore Vallée Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Isidore Vallée Inc. », constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies en date du 8 juin 1950 avec siège social à Québec, a été dissoute, le 7 août 1984, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1157-2690*

217

Office des professions du Québec

Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., chap. C-26) que le comité de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a radié de façon permanente le permis de madame Céline Jean, en vertu d'une décision rendue le 27 novembre 1984.

*Le président de l'Office
des professions du Québec,
ANDRÉ DESGAGNÉ*

38859

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Foy sur le territoire de la ville de Saint-Rédempteur

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Saint-Rédempteur sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Foy.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 21 novembre 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2557-84.

Conformément à la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 417 de la ville de Saint-Rédempteur et émet la présente proclamation.

Québec, le 21 novembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 138

218

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'érection de la municipalité de Kipawa, municipalité régionale de comté de Témiscamingue

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIIT:

Le territoire décrit à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources, datée du 26 octobre 1984, situé dans le territoire non organisé de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, sera érigé en municipalité de campagne sous le nom de « municipalité de Kipawa », municipalité régionale de comté de Témiscamingue, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 21 novembre 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2559-84.

La description officielle des limites du territoire de la municipalité de Kipawa, municipalité régionale de comté de Témiscamingue, apparaît comme annexe A de ce décret.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le gouvernement peut, à la demande des intéressés, ériger une municipalité de campagne.

En vertu de l'article 45 de ce Code, le gouvernement, s'il le juge à propos, ordonne l'érection demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 21 novembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 139

218

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Morgan Hydrocarbures Inc. (Libre de responsabilité personnelle)

Avis est, par les présentes, donné que la société Morgan Hydrocarbures Inc. (Libre de responsabilité personnelle) s'adressera au Parlement du Québec aux fins de demander l'adoption d'une loi d'intérêt privé visant à permettre à ladite société actuellement régie par la Loi sur les compagnies minières de continuer son existence sous la partie IA de la Loi sur les compagnies. Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation, bureau 126, Hôtel-du-Gouvernement, Québec, G1A 1A4.

Montréal, le 6 décembre 1984

38811

Les procureurs de la requérante,
PHILLIPS & VINEBERG

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA HAUTE YAMASKA

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 11 05, à la corporation «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA HAUTE YAMASKA», modifiant les lettres patentes.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1857-1604

217

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation Tadoussac

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 10 novembre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Octave Caron, maître de poste, 122, Coupe-de-l'Islet, Tadoussac, QC; monsieur Luc-André Therrien, mesureur, 508, Bois-Francs, Tadoussac, QC; monsieur Réal Dion, hôtelier, 191, des Pionniers, Tadoussac, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Tadoussac, district judiciaire de Hauterive.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

38796

La Société municipale d'habitation Asticou

Avis est donné qu'en vertu de l'article 1 de la Loi concernant la ville de Hull (1983, chap. 62) le gouvernement a délivré, sous le grand sceau du Québec, des lettres patentes en date du 26 novembre 1984, consti-

tant La Société municipale d'habitation Asticou, laquelle a pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la loi précitée confère à la ville.

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

220

Soumissions — Demandes de

Canton de Sutton (Brôme-Missisquoi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du canton de Sutton» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 000 000 \$ d'obligations du canton de Sutton datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 8 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 4 000 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	202 000 \$
11 février 1987	226 000
11 février 1988	253 000
11 février 1989	284 000
11 février 1990	318 000
11 février 1991	356 000
11 février 1992	398 000
11 février 1993	446 000

Année	Capital
11 février 1994	501 000
11 février 1995	561 000
11 février 1995	455 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-André-de-Sutton ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le canton de Sutton s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 327 — 3 400 000 \$; 328 — 600 000 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 8 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 janvier 1985 à 19 h 30, au bureau municipal, 11, rue Principale, case postale 160, canton de Sutton, comté de Brôme-Missisquoi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Canton de Sutton, comté de Brôme-Missisquoi, le 3 décembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD G. GAGNÉ

Bureau municipal
11, rue Principale
case postale 160
canton de Sutton
comté de Brôme-Missisquoi, QC J0E 2K0
téléphone: 538-2290, code 514 38831

Paroisse de Saint-Sauveur (Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Sauveur» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 550 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Sauveur datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 9 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 550 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	14 000 \$
11 février 1987	15 000
11 février 1988	18 000
11 février 1989	20 000
11 février 1990	22 000
11 février 1990	461 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Sauveur s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 213-84 — 550 000 \$ contribution financière, Re: entente, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 9 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 9 janvier 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 125, route 364, paroisse de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, le 3 décembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
GAÉTAN CHARETTE

Hôtel de ville
125, route 364
paroisse de Saint-Sauveur
(Saint-Sauveur-des-Monts)
comté de Terrebonne, QC J0R 1R0
téléphone: 227-3608, code 514 38832

Régie de l'Eau de l'Île-Perrot

(Siège social: hôtel de ville, 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC J7V 5V6)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Huguette Guérin, secrétaire-trésorière au secrétariat de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, 919, boulevard Duhamel, ville de Pincourt, QC, jusqu'à 16 h 30, le mercre-

di 9 janvier 1985 et par après jusqu'à 19 h 30, le même jour, au siège social de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, hôtel de ville, 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, pour l'achat de 400 000 \$ d'obligations de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 400 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	6 000 \$
11 février 1987	6 000
11 février 1988	7 000
11 février 1989	8 000
11 février 1990	9 000
11 février 1990	364 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Pincourt ou à La Caisse centrale Desjardin du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Régie de l'Eau de l'Île-Perrot s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 83-1 — 400 000 \$ amélioration du réseau d'aqueduc intermunicipal.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le mercredi 9 janvier 1985 au siège social de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, hôtel de ville, 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, le 3 décembre 1984

La secrétaire-trésorière,
HUGUETTE GUÉRIN

Secrétariat de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot
919, boulevard Duhamel
ville de Pincourt, QC J7V 5V6
téléphone: 453-4118, code 514

38833

Village de Crabtree
(Joliette)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Crabtree» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 840 000 \$ d'obligations du village de Crabtree datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 9 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 840 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	48 000 \$
11 février 1987	56 000
11 février 1988	63 000
11 février 1989	73 000
11 février 1990	83 000
11 février 1990	517 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la

municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Crabtree s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 808 000 \$; 165 — 32 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 9 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 9 janvier 1985 à 17 h, à la salle municipale, 132, 12^e Rue, village de Crabtree, comté de Joliette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Crabtree, comté de Joliette, le 3 décembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT CHOUINARD

Salle municipale
132, 12^e Rue
village de Crabtree
comté de Joliette, QC J0K 1B0
téléphone: 754-2402, code 514 38834

Ville d'Aylmer
(Pontiac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Aylmer» seront

reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 095 000 \$ d'obligations de la ville d'Aylmer datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 7 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 3 095 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	204 000 \$
11 février 1987	222 000
11 février 1988	244 000
11 février 1989	265 000
11 février 1990	292 000
11 février 1991	214 000
11 février 1992	237 000
11 février 1993	259 000
11 février 1994	287 000
11 février 1995	316 000
11 février 1995	555 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Aylmer s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans

une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 235 400 \$; 255 — 245 000 \$ achat d'équipement; 258 — 33 500 \$ frais de refinancement; 260 — 43 100 \$ voirie, éclairage; 267 — 284 000 \$ égout; 270 — 140 000 \$ voirie; 275 — 90 000 \$; 292B-1 — 24 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 7 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 7 janvier 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 120, rue Principale, ville d'Aylmer, comté de Pontiac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Aylmer, comté de Pontiac, le 3 décembre 1984

Le greffier,
HÉLÈNE B. LAVIGNE

Hôtel de ville
120, rue Principale
ville d'Aylmer
comté de Pontiac, QC J9H 3M3
téléphone: 684-5372, code 819 38835

Ville de Beaupré (Charlevoix)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Beaupré» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 759 000 \$ d'obligations de la ville de Beaupré datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 8 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 759 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	42 000 \$
11 février 1987	47 000
11 février 1988	48 000
11 février 1989	54 000
11 février 1990	60 000
11 février 1990	508 000

(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Beaupré s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 293 000 \$; 487 — 235 180 \$ travaux de rues; 582 — 30 000 \$ augm. fonds de roulement; 583 — 200 820 \$ travaux de rues, rénovation de la mairie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 8 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 janvier 1985 à 19 h 30, à la mairie de Beaupré, 216, rue Prévost, ville de Beaupré, comté de Charlevoix, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Beaupré, comté de Charlevoix, le 3 décembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PAUL PARÉ

Mairie de Beaupré

216, rue Prévost

ville de Beaupré

comté de Charlevoix, QC G0H 1E0

téléphone: 827-4541, code 418

38836

Ville de Boisbriand

(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Boisbriand» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 014 000 \$ d'obligations de la ville de Boisbriand datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 8 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 1 014 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	52 000 \$
11 février 1987	56 000
11 février 1988	62 000
11 février 1989	69 000
11 février 1990	74 000

Année	Capital
11 février 1991	82 000
11 février 1992	91 000
11 février 1993	100 000
11 février 1994	109 000
11 février 1995	102 000
11 février 1995	217 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Boisbriand ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boisbriand s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 519 100 \$; RV-356-1 — 40 000 \$ agrandissement d'un chalet; RV-365 — 40 000 \$ honoraires professionnels; RV-366 — 375 000 \$ réseau d'égout; RV-370 — 39 900 \$ aménagement d'édifices municipaux.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 8 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 janvier 1985 à 20 h 30, à la salle du Conseil, 901, Grande-Allée, ville de Boisbriand, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boisbriand, comté de Groulx, le 3 décembre 1984

Le greffier,
BERNARD OUELLET

Hôtel de ville
940, Grande-Allée
ville de Boisbriand
comté de Groulx, QC J7G 2J7
téléphone: 435-1954, code 514 38837

Ville de Cap-de-la-Madeleine (Champlain)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Cap-de-la-Madeleine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 531 000 \$ d'obligations de la ville de Cap-de-la-Madeleine datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 7 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 531 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	39 000 \$
11 février 1987	42 000
11 février 1988	46 000
11 février 1989	51 000
11 février 1990	56 000
11 février 1991	49 000
11 février 1992	53 000
11 février 1993	58 000
11 février 1994	63 000
11 février 1995	74 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 531 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 7 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 7 janvier 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 10, rue Hôtel-de-Ville, ville de Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, le 3 décembre 1984

Le greffier,
MAURICE THELLEND

Hôtel de ville
10, rue Hôtel-de-Ville
ville de Cap-de-la-Madeleine
comté de Champlain, QC G8T 7W2
téléphone: 375-1661, code 819

38838

Ville de Châteauguay (Châteauguay)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Châteauguay» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 704 000 \$ d'obligations de la ville de Châteauguay datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux

non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 7 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 1 704 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	96 000 \$
11 février 1987	109 000
11 février 1988	123 000
11 février 1989	136 000
11 février 1990	153 000
11 février 1991	171 000
11 février 1992	191 000
11 février 1993	213 000
11 février 1994	241 000
11 février 1995	271 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Châteauguay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: E-303 (E-374) — 304 000 \$ réhabilitation du réseau d'égout; E-353 — 13 000 \$ acquisition de terrains; E-371 — 146 000 \$ égout; E-393 — 16 500 \$ aqueduc; E-442 — 8 000 \$ aménagement

extérieur, station de pompage; E-443 — 63 000 \$ rénovation de stations de pompage; E-445 — 14 200 \$ achat et installation d'un moteur; E-447 — 73 000 \$; E-448 — 108 300 \$ aqueduc; E-449 — 303 000 \$ honoraires professionnels; E-451 — 110 000 \$ voirie; E-452 — 545 000 \$ construction station de pompage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 7 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 7 janvier 1985 à 20 h, à la salle du Conseil, 55, boulevard Maple, ville de Châteauguay, comté de Châteauguay, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Châteauguay, comté de Châteauguay, le 3 décembre 1984

Le greffier,
SERGE ALLEN

Hôtel de ville
5, boulevard d'Youville
ville de Châteauguay
comté de Châteauguay, QC J6J 2P0
téléphone: 692-6701, code 514

38839

Ville de Chicoutimi (Chicoutimi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Yves Fortin, greffier à l'hôtel de ville, 201, rue Racine est, ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, QC, jusqu'à 14 h 30, le lundi 7 janvier 1985 et l'adjudication se fera à 20 h le même jour au même endroit, pour l'achat de 6 793 000 \$ d'obligations de la ville de Chicoutimi datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 6 793 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	274 000 \$
11 février 1987	303 000
11 février 1988	334 000
11 février 1989	370 000
11 février 1990	412 000
11 février 1991	452 000
11 février 1992	503 000
11 février 1993	559 000
11 février 1994	621 000
11 février 1995	684 000
11 février 1995	2 281 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Chicoutimi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 769 500 \$; 715 — 150 000 \$ égout, voirie; 718 — 181 000 \$ construction de piscines; 726 — 115 000 \$ aménagement de percés; 727 — 100 000 \$ aqueduc; 728 — 2 000 000 \$ const. centrale policière; 730 — 600 000 \$ égout, voirie; 731 — 130 000 \$ aqueduc; 733 — 240 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 735 — 27 500 \$ rénovation piscine; 737 — 283 000 \$ autogare place Racine; 738 — 60 000 \$ feux circulation; 744 — 137 000 \$ achat camion-pompe.

Les soumissions seront ouvertes à 14 h 30, le 7 janvier 1985 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le même jour, à l'hôtel de ville 201, rue Racine est, ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, le 3 décembre 1984.

Le greffier,
JEAN-YVES FORTIN.

Hôtel de ville
201, rue Racine est
ville de Chicoutimi
comté de Chicoutimi, QC G7H 5B8
téléphone: 545-9550, code 418

38840

Ville de Lorraine (Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lorraine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 541 000 \$ d'obligations de la ville de Lorraine datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 8 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 541 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	20 000 \$
11 février 1987	22 000
11 février 1988	24 000
11 février 1989	26 000
11 février 1990	30 000
11 février 1991	18 000
11 février 1992	20 000
11 février 1993	21 000
11 février 1994	24 000
11 février 1995	25 000

Année	Capital
11 février 1995	311 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lorraine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 454 700 \$; B-82 — 8 900 \$; B-85 — 24 600 \$ honoraires professionnels; B-105 — 13 500 \$; B-106 — 16 400 \$; B-108 — 22 900 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 8 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 janvier 1985 à 20h30, à la mairie, 100, Grande-Côte, ville de Lorraine, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lorraine, comté de Groulx, le 3 décembre 1984

Le greffier,
BRENDA B. LÉVEILLÉE

Hôtel de ville
33, boulevard de Gaulle
ville de Lorraine
comté de Groulx, QC J6Z 3W9
téléphone: 621-8550, code 514

38841

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DE QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a autorisé, en date du 1984 11 20, « L'ASSOCIATION DES MÉDECINS-CHIRURGIENS EN PRATIQUE GÉNÉRALE DU DISTRICT MÉDICAL DE QUÉBEC » à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DE QUÉBEC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 22 novembre 1984.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1458-7653

38788

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Service des Réclamations — CN Route

Avis est donné, par les présentes, que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 9 novembre 1984, sont en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Division des Messageries — CN Route), à divers endroits du Réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (Lic. no 84-1, comté de Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, par le lot 5, concession 2, part 2, Township of East Garafraxa, Ontario à 10 heures le 24 janvier 1985, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 12 novembre 1984

Le directeur des réclamations,
E. PONZI

38614-49-6

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-05-000066-840
460-18-000321-842

CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 4990, rue Foster, Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre JEANNINE VAILLANCOURT THIBODEAU, résidant et domiciliée au 9053, 25^e Avenue, Montréal, district de Montréal, et ANDRÉ RIOUX, résidant et domicilié au 500, rue Trudeau, Mascouche-Heights, district de Joliette, parties défenderesses, et RAYMOND CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., syndic à la faillite de André Rioux, ayant un bureau à Tour de la Bourse, Montréal, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé du côté sud de la rue Saint-Patrice, ville de Waterloo, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford, comme étant composé de:

1. Le lot numéro sept cent quatre-vingt-treize (793); à détacher cependant dudit lot 793, les quatre-vingt-six pieds (86 pi) est environ, sur toute la profondeur dudit lot, dont les trente-six pieds (36 pi) est appartiennent à dame Jane Moutford ou représentants et les cinquante autres pieds (50 pi) à l'abbé Ovila Fournier ou représentants (aujourd'hui Léon Dufresne);

2. Le lot numéro onze cent trente (1130);

Avec les bâtiments y édifiés, leurs circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 10 063,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le MARDI CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 3 décembre 1984 38812

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000233-83-4
S. 235-18-000022-84-2-29

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, société légalement constituée, ayant son siège social au 7755, boulevard Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou, district de Montréal, partie demanderesse contre JACQUES BARIL, domicilié et demeurant à route 112, cité de Black-Lake, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Deux (02) emplacements situés en la ville de Black-Lake, connus et désignés comme étant les subdivisions numéros vingt-neuf et trente du lot numéro trois cent vingt-six (nos 326-29 et 326-30) au cadastre officiel du canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit. »

La mise à prix est fixée à trente-sept mille quatre cent vingt-trois dollars et soixante-quinze cents (37 423,75 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Thetford-Mines, le 6 décembre 1984

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure 38842

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
Nos 500-02-046783-820
250-18-000006-844

CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE GONZAGUE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargnes et de crédit, ayant un bureau au 2293, rue Rachel est, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre CLERMONT ST-PIERRE, domicilié et résidant quartier Saint-Éleuthère, route rurale no 1, ville de Pohénégamook, district de Kamouraska, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Kamouraska, mis en cause.

« Une terre à bois contenant environ cent acres de superficie, connue sous le numéro treize (13), rang Quatre, canton de Pohénégamook, avec bâtisses. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 464,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le MARDI CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 30 novembre 1984 38789

Mingan

Bref *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour municipale — District de Mingan

No C.M.C. 2698

S. 650-18-000032-841

LA VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, partie demanderesse, contre ROBERT CAVARELLO, domicilié et résidant au 12, Narcisse-Blais, Baie-Comeau, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant: la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (294-1), du rang Deux (rg 2), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire deux cent neuf (209-2), du rang Deux (rg 2), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 354,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Sept-Îles, le 4 décembre 1984

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

38845

Bref *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour municipale — District de Mingan

No C.M.C. 2755

S. 650-18-000019-848

LA VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, partie demanderesse, contre HABITATION MON PAYS INC., corporation légalement constituée ayant son bureau au 2700, route 138 ouest, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le bloc E, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton d'Arnaud; sauf et à distraire: une partie du bloc E, exproprié par le ministère des Transports, pour fins de construction de route suivant les avis d'expropriation enregistrés sous les numéros 21, 109 et 25054.

Un immeuble connu et désigné comme étant toute la partie non subdivisée du bloc F, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton d'Arnaud; sauf et à distraire: une partie du bloc F expropriée par le ministère des Transports, pour fins de construction de route suivant l'avis d'expropriation sous le numéro 21104.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot F-un (F-1) du bloc F, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton d'Arnaud.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot bloc G, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton d'Arnaud.

Un immeuble connu et désigné comme étant toute la partie non subdivisée du lot bloc H, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton d'Arnaud; sauf et à distraire: une partie du bloc H, expropriée pour Hydro-Québec, suivant l'avis d'expropriation enregistré sous le numéro 9400.

Un immeuble connu et désigné comme étant toute la partie non subdivisée du lot bloc i, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton d'Arnaud; sauf et à distraire: une partie du bloc i, expropriée par Hydro-Québec, suivant l'avis d'expropriation enregistré sous le numéro 9400. Aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Arnaud, avec bâtisses ci-dessus construites circonstances et dépendances.

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 8 131,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit

être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Sept-Îles, le 4 décembre 1984

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

38844

Bref Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Mingan
No C.M.C. 2593
S. 650-18-000030-845

LA VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, partie demanderesse, contre MARON PROPRIÉTÉS LIMITÉE., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 4141, Sherbrooke ouest, Montréal, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro six (6 ptie 2) du rang Un est de la baie des Sept-Îles, cadastre officiel du canton de Letellier, ladite partie, de figure irrégulière, est bornée vers le nord-est par le lot numéro 6-3 dudit cadastre, vers le sud-est par une partie du lot numéro 7 dudit cadastre, par le lot 7-2 dudit cadastre, et partie du lot numéro 6-2 dudit cadastre, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 6-2 dudit cadastre et par la route 138 (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 5 dudit cadastre. Aussi, ladite partie de terrain peut être plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point indiqué par la lettre H sur le plan ci-dessous mentionné, lequel point est situé à l'intersection de la ligne séparative des lots numéros 5 et 6-2 dudit cadastre d'avec l'emprise nord-est de la route 138 (sans désignation cadastrale): de là dans une direction nord $72^{\circ}25'34''$ est sur une distance de cinq cent douze pieds et trente-deux centièmes de pied (512,32 pi) jusqu'au point I sur ledit plan: de là, dans une direction sud $19^{\circ}40'42''$ est sur une distance de huit cent cinquante-cinq pieds jusqu'au point J sur ledit plan: de là,

dans une direction sud $72^{\circ}24'24''$ ouest sur une distance de deux cent cent cinquante-quatre pieds et quarante-trois centièmes de pied (254,43 pi) jusqu'au point K sur ledit plan: de là, dans une direction nord $24^{\circ}4'43''$ ouest sur une distance de deux cents pieds (200 pi) jusqu'au point L sur ledit plan: de là, sur une direction sud $72^{\circ}24'07''$ ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point M sur ledit plan: de là, dans une direction nord $23^{\circ}22'26''$ ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point N sur ledit plan: de là, dans une direction sud $72^{\circ}24'07''$ ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point O sur ledit plan: de là, dans une direction nord $23^{\circ}22'27''$ ouest sur une distance de cinq cent cinquante-neuf pieds et vingt-six centièmes de pied (559,26 pi) jusqu'au point H sur ledit plan, point de départ de ladite partie fermant ainsi son périmètre, contient en superficie, trois cent soixante-quatre mille cent soixante-cinq pieds carrés (364 165 pi²), ou huit acres et trente-six centièmes d'acre (8,36 ac) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier; aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Letellier, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant: partie de la subdivision deux du lot originaire sept (7-2 ptie 2), du rang Un est, baie des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, mesurant deux cent soixante-deux pieds et huit dixièmes de pied (262,8 pi) vers le nord-ouest, soit la ligne séparative des lots numéro 6-2 et 7-2, cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes de pied (163,5 pi) vers le nord-est, trente-neuf pieds et deux dixièmes de pied (39,2 pi) et deux cents pieds vers le sud-est, cent pieds (100 pi) et soixante-six pieds (66 pi) vers le sud-ouest et borné comme suit: vers le nord-ouest par la ligne séparative des lots 6-2 et 7-2, vers le nord-est par partie du lot 7 dudit cadastre étant la propriété de la couronne, vers le sud-est par la partie restante du 7-2 et vers le sud-ouest par la route 15 et une partie restante du 7-2: aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Letellier, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 022,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure,

Sept-Îles, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour de
JANVIER 1985 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 4 décembre 1984

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

38843

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004940-845

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1000, rue Sherbrooke ouest, local 2125, ville et district de Montréal, demanderesse, contre JACQUES TROTTIER et LISE TROTTIER, tous deux domiciliés et résidant au 623, boulevard Terrebonne, Terrebonne, district de Terrebonne, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Bégon, ville de Laval, connu et désigné comme étant:

a) une partie du lot numéro cent vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29-120) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, de forme irrégulière, cette partie de lot est bornée vers l'est par une partie du lot 29-120, et vers l'ouest par une partie du lot 29-121, et mesure vers l'est dix pieds et huit dixièmes de pied (10,8 pi) et huit pieds et vingt-trois centièmes de pied (8,23 pi) suivant un arc de cercle de dix pieds de rayon (10 pi) vers l'ouest dix-huit pieds et quatre dixièmes de pied (18,4 pi); contenant en superficie vingt et un pieds carrés et soixante-quinze centièmes de pied carré (21,75 pi²). Le coin nord de cette partie de lot se situe à 41,66 pieds au sud de la rue Breton (mesuré le long de la ligne de division entre les lots 29-120 et 29-121);

b) une partie du lot numéro cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29-121) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, de forme trapézoïdale, cette partie de lot est bornée: vers le nord par le lot 29-127 (rue Breton), vers l'est par le lot 29-120, vers le sud par une partie du lot

29 et vers l'ouest par le lot 29-121-1, et par une partie du lot 29-121, et mesure vers le nord cinquante-trois pieds et huit centièmes de pied (53,08 pi), vers l'est cent trente-quatre pieds et cinquante-sept centièmes de pied (134,57 pi), vers le sud cinquante-deux pieds et trente-trois centièmes de pied (52,33 pi) et vers l'ouest cent vingt-cinq pieds et quatorze centièmes de pied (125,14 pi); contenant en superficie six mille sept cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (6 795 pi²).

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 250, rue Bégon, ville de Laval.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 10 914,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 5 décembre 1984

38860

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009705-839

GHISLAIN BELISLE, domicilié et résidant au 125, place de Naples, ville de Laval, LES CONSTRUCTIONS GHISLAIN BELISLE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 125, place de Naples, Laval, QC, demandeurs, contre ROLLAND GIRARD, domicilié et résidant au 4637, Oxford, ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause, et 132269 CANADA INC., corps politique dûment constitué en vertu de la loi, ayant son siège social et son bureau en les ville et district de Montréal, demanderesse en reprise d'instance.

Les immeubles de la demanderesse en reprise d'instance.

« Un emplacement ayant front sur la rue Bonavista à Montréal, connu comme étant la subdivision deux cent quatre-vingt-neuf du lot cent cinquante (150-289) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges. Avec le duplex en voie de construction y érigé portant les numéros d'immeuble 6080 et 6082, rue Bonavista, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 33 899,40 \$, soit 25 % du montant déterminé par jugement de l'honorable juge Victor Melançon, en date du 12 novembre 1984, auquel a été ajouté le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 décembre 1984 38861

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003222-831

MICHEL BOLDUC, domicilié et résidant au 125, rue Lafontaine, ville de Charlemagne, district de Joliette, demandeur, contre **HERVÉ BERGERON**, domicilié et résidant au 5187, rue Chambord, Montréal, district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Chambord, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente et un (331 ptie N.-O. 174) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, bornée ainsi qu'il suit, savoir: en front, au sud-ouest, par le lot 331-136 étant la rue Chambord, en arrière, au nord-est, par les lots 331-205-1 et ptie 331-205; d'un côté, au sud-est, par le résidu du lot 331-174; et de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot 331-175; le tout dudit cadastre; mesurant ainsi qu'il suit, savoir: trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied

(37,5 pi) de largeur par une profondeur de soixante-treize pieds et cinq dixièmes de pied (73,5 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les constructions dessus érigées et notamment une bâtisse portant le numéro domiciliaire 5187, rue Chambord, ville de Montréal, circonstances et dépendances. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, le tout sans aucune réserve. »

La mise à prix est fixée à 2 886,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 décembre 1984 38862

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004414-798
S. 200-18-000265-841

LÉO FOURNIER, demandeur, contre **LAURENT FORTIER**, 625, Toulouse, Bernières, QC, défendeur.

« Un immeuble situé à Bernières et connu et désigné comme étant la subdivision 24 du lot originaire numéro 516 au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis. Avec bâtisses dessus construites et dépendances, portant le numéro d'immeuble 625, rue Toulouse, Bernières, et décrit comme étant le lot 516-24 de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 516-23, vers le nord-est par le lot 514 partie, vers le sud-est par le lot 516-5 rue, vers le sud et vers le sud-ouest par le lot 516-6 rue; mesurant cent vingt-quatre pieds et un dixième (124,1 pi, soit 37,83 m) vers le nord-ouest, cent vingt-trois pieds et un dixième (123,1 pi, soit

37,52 m) vers le nord-est, cent cinq pieds et neuf dixièmes (105,9 pi, soit 32,28 m) vers le sud-est, vingt-huit pieds et huit dixièmes (28,8 pi, soit 8,78 m) le long d'une courbe de vingt pieds (20 pi, soit 6,10 m) de rayon vers le sud et quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (89,5 pi, soit 27,28 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie quatorze mille cent vingt-cinq pieds carrés (14 125 pi²), mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars (14 794,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 22 décembre 1984 38864

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
No 200-05-000804-844

CHAÎNE COOPÉRATIVE DU SAGUENAY, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 800, Melançon, Saint-Bruno, comté de Lac-Saint-Jean, district d'Alma, QC, partie demanderesse, contre RAYNALD GIRARD, faisant affaires sous les nom et raison sociale de « Au Coin du Service Enr. », situé au 214, rue Damase, Saint-Léon, QC, et domicilié au 108, rue Principale, Saint-Léon, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, Lac-Saint-Jean, QC, partie mise en cause.

Désignation:

« Un immeuble connu et désigné comme étant la partie du lot 30A, du rang 1, du canton de Labrecque, du cadastre officiel révisé de la municipalité de Saint-Léon, district d'Alma, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à la somme de 8 338,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle

d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle 0,88 % par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, salle R.C. 32, 725, rue Harvey ouest, Alma, G8B 1P5, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, 4 décembre 1984 38797

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000138-848
S. 3076

CAISSE POPULAIRE ST-ADRIEN DE HAM, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Adrien-de-Ham, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LES ÉRABLIÈRES GOSFORD INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1620, rue Hamel, Saint-Adrien-de-Ham, district de Saint-François, et YVON GIGUÈRE, homme d'affaires de Saint-Adrien-de-Ham, district de Saint-François, parties défenderesses, et L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Wolfe, parties mises en cause.

« Désignation A:

1. La demie sud-est du lot connu sous le numéro vingt-trois (½ S.-E. 23) du rang Neuf du cadastre officiel du canton de Wolfestown.

2. Le lot no vingt-quatre A (24A) du rang Neuf (rg IX), connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wolfestown; le tout sans bâtisse.

3. La juste moitié nord-ouest d'un lot de terre connu sous le numéro vingt-quatre B (½ N.-O. 24B) du Neuvième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wolfestown, avec circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve présentement, borné du côté sud-est par l'autre moitié dudit lot vingt-quatre B,

au bout sud-ouest par le lot vingt-quatre A, du côté nord-ouest par le lot vingt-trois du même rang et au nord-est par le lot vingt-quatre du Huitième Rang.

Désignation B:

La demie sud-est du lot numéro vingt-quatre B (½ S.-E. 24B) du rang Neuf (rg IX) au cadastre officiel du canton de Wolfestown, bornée au nord-est par la demie sud-est du lot vingt-quatre (½ S.-E. 24) du Huitième Rang (8) dudit canton, au sud-ouest par la demie sud-est du lot numéro vingt-quatre B (½ S.-E. 24B) du rang Neuf (9) dudit canton, au sud-est par le lot vingt-cinq C (25C) du rang Neuf (9) dudit canton et au nord-ouest par le résidu dudit vingt-quatre B (24B); avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec y compris toutes les servitudes attachées audit terrain.

Liste des équipements: 1 bassin refroidisseur de marque Zéro (usagé); 2 réservoirs à l'huile de six mille gallons, tubulure, feetings, chalumeaux, broche pour douze mille entailles; 2 réservoirs pour l'eau d'érable; 1 génératrice 41-033 groupe électrogène 45 kW en urgence, 40 kW en service continu avec batterie 172 amps 12 volts silencieux résidentiel réservoir 200 gallons, volet d'entrée et sortie d'air; système de réception d'eau d'érable avec 2 compresseurs no 78 avec moteurs 7½ Hp, 2 réservoirs à vide, 2 réservoirs de sécurité, 1 pompe à eau 1 Hp; 1 système de contrôle; 1 système de flotte; 1 évaporateur 72 po par 20 pieds Small model 1980 plus 7 pouces en acier inoxydable; 1 fournaise avec brûleurs, 6 pieds par 20 pieds; couvercles préchauffeurs 72 po par 10 pieds; couvercles standard 72 po par 10 pi; 1 seuil 36 po par 8 pi évaporateur pour finir sirop complet; 1 pressoir à filtrer le sirop; 1 répartomètre à sirop, série no 106; 1 réservoir 350 gallons, série no 74; 1 fournaise à l'huile 36 po par 8 pi; 3 perceuses à gaz no 138; 2 couvercles 10 po OD; 2 couvercles série 15 po OD; 1 couvercle 10 po OD (sic). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 8 052,00 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 3 décembre 1984

38790

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000614-821
S. 3075

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1156, boulevard Saint-Joseph, Valcourt, district de Bedford, partie demanderesse, contre GASTON VIEL, résidant et domicilié au 175, rue Saint-Georges, Windsor, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un certain emplacement sis et situé en la ville de Windsor, comté de Richmond, ayant front sur la rue Saint-Georges, connu et désigné comme étant une partie de la partie sud-ouest du lot deux cent soixante-quatre (ptie de ptie S.-O. de 264) au cadastre officiel du village de Windsor-Mills; mesurant, mesures anglaises, environ trente-huit pieds (38 pi) de largeur par environ cent quatre pieds (104 pi) de profondeur; compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: en front, vers le sud-est, par la rue Saint-Georges; en arrière, vers le nord-ouest, par partie dudit lot 264, appartenant à la corporation de la ville de Windsor; d'un côté, vers le sud-ouest, par parties du lot 265 dont l'une appartenant à la corporation de la ville de Windsor; de l'autre côté, vers le nord-est, par partie dudit lot 264, appartenant également à ladite corporation de la ville de Windsor; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et tous les meubles meublants et accessoires de restaurant se trouvant dans et sur les lieux, et plus amplement décrits aux termes d'une liste annexée à l'original des présentes, après avoir été reconnue véritable et signée *ne varietur* par les parties, avec et en présence du notaire soussigné; ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur et dont l'acquéreur se déclare satisfait pour l'avoir vu et examiné et pour le bien connaître, avec et sujet à toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non des titres antérieurs, dont l'acquéreur n'exige pas plus ample description. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 11 646,25 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le

MARDI VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1985
à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure

Sherbrooke, le 3 décembre 1984

38791

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000066-849

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal au 1082, boulevard Sainte-Adèle, ville de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, J0R 1L0, partie demanderesse, contre HÔTEL SUISSE SUN VALLEY INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal et son siège social en la ville de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Val-Morin, mieux connu et désigné comme étant ce qui suit, savoir:

1. Le lot un de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept A (7A-1) rang Cinq (rg 5) du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie; avec un motel dessus érigé.

2. Une partie du lot huit B (ptie 8B) et une partie du lot un de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit B (8B-1) toutes deux dans le Cinquième Rang (rg 5) du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie; de forme irrégulière, et mieux connues et désignées comme étant ce qui suit, savoir:

a) Une partie du lot huit B (ptie 8B), Cinquième Rang (rg 5) du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie; partant d'un point situé à l'intersection du chemin du Cinquième Rang (sans désignation cadastrale) et du coin nord-ouest du lot 8B-1, et suivant des directions sud-est le long du côté sud-ouest du lot 8B-1 sur des distances de cent cinquante-cinq pieds et trois dixièmes de pied (155,3 pi) et quarante pieds (40 pi) (ligne brisée); de là, suivant une direction ouest le long du côté nord du lot 8B-3 sur une distance de cent treize pieds et quatorze centièmes de pied (113,14 pi); de là,

suivant une direction nord-ouest, sur une distance de cent huit pieds et quarante-cinq centièmes de pied (108,45 pi); de là, suivant une direction sud-ouest sur une distance de quarante-six pieds (46 pi); de là, dans une direction nord-ouest sur une distance de soixante-deux pieds (62 pi) jusqu'à l'intersection du chemin du Cinquième Rang enfin, jusqu'au point de départ du côté du chemin du Cinquième Rang sur une distance de cent quarante-six pieds et quatre dixièmes de pied (146,4 pi); ayant une superficie de vingt-deux mille cent dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (22 118,5 pi²), mesures anglaises; bornée, ladite partie, en front au nord-ouest par le chemin du Cinquième Rang, au nord-est par une partie du lot 8B-1 ci-après décrite, au sud par le lot 8B-3, au sud-est par une partie du lot 8B et dans ses parties sud-ouest par une partie du lot 8B.

b) Une partie du lot un de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit B (8B-1) Cinquième Rang (5^e Rg), du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie; partant d'un point situé à l'intersection du Cinquième (5^e) Rang et du coin nord-ouest du lot 8B-1 et de là, suivant une direction nord-est le long du côté sud du chemin du Cinquième Rang, sur une distance de quarante et un pieds et quarante-sept centièmes de pied (41,47 pi); de ce point, suivant une direction sud-est sur une distance de cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (153,82 pi) puis suivant une direction sud sur une distance de trente-trois pieds et soixante-neuf centièmes de pied (33,69 pi); de là, suivant une direction sud-ouest, sur une distance de vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (23,5 pi); enfin, suivant des directions nord-ouest le long du côté sud-ouest du lot 8B-1, sur des distances de quarante pieds (40 pi) et de cent cinquante-trois pieds et trois dixièmes de pied (153,3 pi), jusqu'au point de départ; borné, ledit emplacement, en front au nord-ouest par le chemin du Cinquième Rang, sans désignation cadastrale, au nord-est, est et sud-est par une autre partie du lot 8B-1 (rue) et au sud-ouest par une partie du lot 8B ci-avant décrite. Ayant une superficie de six mille sept cent soixante-neuf pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (6 769,3 pi²). Avec un motel et un tennis dessus érigés entièrement, sauf un empiètement du tennis le tout tel que plus amplement décrit au plan préparé par monsieur Claude Verschelden, a.-g., en date du vingt-sept (27) juin 1979 et portant le numéro D-3717 de ses dossiers.

3. Un certain terrain formé d'une partie du lot huit B (ptie 8B) et d'une partie du lot sept B (ptie 7B), Cinquième (5^e) Rang du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, mieux désigné comme étant:

a) Une partie du lot huit B (ptie 8B), Cinquième (5^e) Rang du Canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, étant bornée au nord-est par une partie du lot 7B ci-après décrite, au sud-est par le lot 8A-25, rang Quatre (rg 4), mêmes canton et cadastre; au sud-ouest par une partie du lot 8B appartenant à René Trudel ou représentants, encore au sud-ouest par un chemin public, rue du Bougeoir (ptie 8B), au nord-ouest par une partie du lot 8B étant un stationnement appartenant à Station de Ski Sun Valley Farm Inc. ou représentants; mesurant, au nord-est, deux cent cinquante-deux pieds et soixante-neuf centièmes de pied (252,69 pi), et vingt pieds et trente et un centièmes de pied (20,31 pi) au sud-est; cent cinquante et un pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied (151,90 pi) et soixante-sept pieds et soixante-treize centièmes de pied (67,73 pi) au sud-ouest; et cinquante-huit pieds et cinq centièmes de pied (58,05 pi) dans une autre ligne sud-ouest le long du chemin du Bougeoir; et quatre-vingt-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (89,64 pi) au nord-ouest; ayant une superficie de quinze mille deux cent vingt-six pieds carrés et six dixièmes de pied carré (15 226,6 pi²), mesures anglaises; sans bâtisse.

b) Une partie du lot sept B (ptie 7B) Cinquième (5^e) Rang du Canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, étant bornée au nord-est par une partie du lot 7B appartenant à M. Edward ou représentants par acte enregistré sous le numéro 175083, division de Terrebonne; au sud-est par une partie du lot 7, rang 4, mêmes canton et cadastre et par le lot 8A-25, rang 4, mêmes canton et cadastre; au sud-ouest par une partie du lot 8B ci-avant décrite et au nord-ouest et nord par une partie du lot 7B étant un stationnement appartenant à Station de Ski Sun Valley Farm Inc. ou représentants; mesurant, dans une ligne brisée, cent douze pieds et soixante-sept centièmes de pied (112,67 pi) et quatre-vingt-dix-huit pieds et trois centièmes de pied (98,03 pi) au nord-est; dans une autre ligne brisée, cent trois pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (103,82 pi) et soixante-dix-neuf pieds et quatorze centièmes de pied (79,14 pi) dans ses lignes sud-est; deux cent cinquante-deux pied et soixante-neuf centièmes de pied (252,69 pi) au sud-ouest; cent soixante-sept pieds et soixante-deux centièmes de pied (167,62 pi) au nord-ouest et cent cinq pieds et cinquante-huit centièmes de pied (105,58 pi) au nord; ayant une superficie de cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt pieds carrés (52 980 pi²), mesures anglaises; sans bâtisse.

Le tout tel que montré aux plan et certificat de localisation préparés par Claude Verschelden, a.-g., en date du vingt-six (26) juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et portant le numéro D-3647 de ses minutes.

4. Un emplacement mieux connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro neuf (ptie 9), Cinquième Rang (5), du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie; bornée ledit emplacement au nord par le chemin du Cinquième Rang (5) (boulevard Val-Royal); au nord-est par une partie du lot 8B; au sud-est par la ligne du rang VI, même canton et même cadastre; au sud-ouest par une partie du lot 10, rang 5, mêmes canton et cadastre; mesurant cent quatre-vingt-huit pieds (188 pi) au nord-est; neuf cent quarante-quatre pieds (944 pi) au sud-est, le long de la ligne de rang; sept cent quatre-vingt-dix pieds (790 pi) au sud-ouest le long de la ligne de division des lots 9 et 10; ayant une superficie de cinq cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingts pieds carrés (575 380 pi²), mesures anglaises; sans bâtisse.

5. Un emplacement mieux connu et désigné comme étant une partie du lot huit B (ptie 8B), Cinquième Rang (rg 5), canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Adèle d'Abercrombie.

Description: de figure irrégulière, borné dans ses lignes sud, sud-ouest, ouest, nord-ouest et nord-est par d'autres parties du lot 8B, dans d'autres lignes nord-est et nord-ouest par le lot 8B-17, dans d'autres lignes nord-est par le lot 8B-16 (rue), dans une autre ligne nord-est par une partie du lot 7B et dans ses lignes sud-est par le chemin du Cinquième Rang; mesurant, partant d'un point situé à l'intersection de la ligne de division des lots 7B et 8B avec le côté nord-ouest dudit chemin du Cinquième Rang, suivant des directions sud-ouest le long du côté nord-ouest dudit chemin, cent cinquante-sept pieds et un dixième (157,1 pi), cent cinquante pieds et un dixième (150,1 pi) puis deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295 pi) (plus ou moins) et deux cent vingt pieds (220 pi) (plus ou moins), ces deux dernières distances prises le long de courbes irrégulières; soixante-huit pieds et neuf dixièmes (68,9 pi) en direction sud-ouest, deux cent quatre-vingt-six pieds et quarante-six centièmes (286,46 pi) et cent quatre-vingt-cinq pieds et six centièmes (185,06 pi) suivant des directions nord-ouest, deux cent quarante-deux pieds et vingt et un centièmes (242,21 pi) suivant une direction nord-est, deux cent trente-six pieds et deux centièmes (236,02 pi) suivant une direction nord, soixante-trois pieds (63,0 pi) suivant une direction sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi) suivant une direction nord-est, soixante et un pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (61,89 pi) suivant une autre direction sud-est cent quinze pieds et quatre-vingt-deux centièmes (115,82 pi) suivant une autre direction nord-est et enfin, jusqu'au point de départ, cent soixante-quinze pieds et soixante-quatre centièmes (175,64 pi), vingt-huit pieds et neuf dixièmes (28,9 pi) et cent trente et un

pieds et quarante-quatre centièmes (131,44 pi) suivant d'autres directions sud-est; contenant, en superficie, environ deux cent quarante-quatre mille pieds carrés (244 000 pi²).

Le coin sud-ouest dudit emplacement étant situé à environ cent soixante-quinze pieds (175 pi) de la ligne de division des lots 8B et 9, 5^e Rang, le long du côté nord du chemin du 5^e Rang.

Avec toutes les bâtisses y érigées, dont un hôtel, un motel, un autre bâtiment servant d'école de ski et de théâtre d'été, un garage ainsi qu'une piscine.

Le tout tel que montré aux plan et certificat de localisation préparés par M. Claude Verschelden, a.-g., en date du vingt (20) juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), sous le numéro D-3715 de ses minutes. »

La mise à prix est fixée à 165 132,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 4 décembre 1984

38798

Vente pour taxes, avis de publication

Ville de Saint-Basile-le-Grand

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, que la liste des propriétés devant être vendues à l'enchère publique, le 21 décembre 1984, pour défaut de paiement de taxes a été publiée en français aux éditions du 28 novembre et du 5 décembre 1984 du journal « L'Oeil régional ».

Saint-Basile-le-Grand, le 5 décembre 1984

Le greffier de la ville,
CLAUDE COMTOIS, *avocat*

38813

Erratum

Ville de Saint-Jérôme

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 5413 de l'édition numéro 48 du 1^{er} décembre 1984. Les dates de publication dans le journal « Le Mirabel », auraient dû se lire: « les 20 et 27 novembre 1984 ».

38863

INDEX

**ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'**

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (*Délégation*) 5632

**AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'**

MRC DE DEUX-MONTAGNES (*Désaveu partiel du
Règlement de contrôle intérimaire*) 5632

MRC DE MEMPHRÉMAGOG (*Désaveu partiel du
Règlement de contrôle intérimaire*) 5632

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

PROGRAMME D'ASSURANCE DU SYSTÈME
COLLECTIF DES GRANDES CULTURES (*Prix unitaires
et taux de cotisation*) 5632

AVIS DIVERS

OEUVRE POUR LES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES DE LA
GRAND'ANSE HAÏTI (O E G A H) (*L.P.*) 5635

SUCCESSION BENOÎT GILBERT (*Bénéfice d'inventaire*) 5635

SUCCESSION JOSEPH RÉJEAN DUGUAY (*Bénéfice
d'inventaire*) 5636

SUCCESSION MARIETTE ROUSSEAU (*Bénéfice
d'inventaire*) 5636

VILLAGE D'YAMASKA (*Mutations immobilières, L.R.Q.,
chap. M-39*) 5636

VILLE DE BEACONSFIELD (*Rachat d'obligations*) 5636

VILLE DE CHICOUTIMI (VILLE DE
CHICOUTIMI-NORD) (*Rachat d'obligations*) 5637

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE**

DEMANDES

Adrienne Arseneau Giroux 5637

André Lachance 5637

Claudette Bélanger 5637

Claudette Maillé 5637

David Milrot 5637

Denise Ayyotte 5638

Felix Klarberg 5638

Fléchère Lapointe 5638

Georgette Lalande 5638

Honoré Bouchard 5638

Joseph Alfred Lauréat Lecours 5638

Léopold Dagenais 5638

Linda Ouellette 5638

Line Morissette 5639

Lorne Sansom 5639

Mandoza Laflamme 5639

Marcelle-René Robert dit Joséé Robert 5639

Marie Anne Rita Charron 5639

Marie Catherine Fontaine 5639

Marie Claircy Rachelle Bouchard 5639

Marie Lorraine Nicole Falardeau 5639

Marie Marceline Cécile Lambert 5640

Marie Rose Laberge 5640

Monique Pesant 5640

Pierre Yvan Lachapelle 5640

Raymond Marie Rodrigue 5640
Réjean Champagne 5640
Vincent Derouin 5640

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 5605

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 5614

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 5617

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 5618

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 5623

LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224) 5626

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5627

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION (Article 28) 5627

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1174-8258 QUÉBEC INC. 5640

1647-5519 QUÉBEC INC. 5641

AHERN & PALMER INC. 5641

BORDEN CONSTRUCTION CORPORATION 5641

BRICAULT, LEDOUX & ASSOCIÉS INC. 5641

CANTINES DU NORD INC. 5641

CENTRAL ANSWERING SERVICE INC. 5641

CHARLEMAGNE DEVELOPMENT CORPORATION 5641

DI TOMASSO & TEOLI LTÉE 5642

ÉTABLISSEMENTS MIREPOIX INC. 5642

FONDACTIONS ASTON INC. 5642

HARRY A. BORNSTEIN INC. 5642

HORIZON CARPETS INC. 5642

IMPRIMERIE MONTELLIER INC. 5643

INDUSTRIES TANDEM INC. 5643

JACQUES GARANT LTEE 5642

KAY-WINDSOR INC. 5642

LA COMPAGNIE DE THERMOGRAVURE RAINBOW
INC. 5643

LA PLACE DU TAPIS (DRUMMONDVILLE) INC. 5643

LE CLUB DES JEUNES D'AUJOURD'HUI 5643

LES BOIS DE CONSTRUCTION DE NORMANDIN
LIMITÉE 5643

LES DISTRIBUTIONS CADIEUX INC. 5643

LES ENTREPRISES GORDON ET NORMAN
RINGUETTE INC. 5644

LES ENTREPRISES J. G. TARTE INC. 5644

LES ENTREPRISES MISCO. LTÉE 5644

LES IMMEUBLES CHRÉGAR INC. 5644

LOCATION SPORT DE GRANBY INC. 5644

MARCHÉ MICHELINE DESPATIES INC. 5644

MARQUIS VAILLANCOURT INC. 5644

NORMANDIN LUMBER LIMITED 5643

PLACEMENTS BARRETTE, PAQUETTE INC. 5645

QUÉBEC RADIO DISTRIBUTION CO. 5645

RAINBOW THERMOGRAPHERS CO. INC. 5643

SALLE MALUPAUL INC. 5645

SANI-MARC TROIS-RIVIÈRES INC. 5645

SERVICE D'APPELS CENTRAL INC. 5641

SOCIÉTÉ DE GESTION C. BÉDARD INC.	5645	SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES	
TAPIS HORIZON INC.	5642		
TAXI LOUIS DESROCHERS INC.	5645		
VÊTEMENTS & SPORTS S & R INC.	5645	CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA HAUTE YAMASKA (L.P.S.)	5649
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES		SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA	
CHANGEMENTS	5629	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION TADOUSSAC (L.P.)	5649
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	5629	SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION ASTICOU (L.P.)	5649
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA		SOUSSIONS — DEMANDES DE	
AVIS DE QUALITÉ		CANTON DE SUTTON	5649
Ernest Giroux	5645	PAROISSE DE SAINT-SAUVEUR	5650
Françoise Tardif	5646	RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT	5651
Georges Davignon	5646	VILLAGE DE CRABTREE	5652
Michel Pinard	5646	VILLE D'AYLMER	5652
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		VILLE DE BEAUPRÉ	5653
AMENDEMENT		VILLE DE BOISBRIAND	5654
135960 CANADA INC.	5630	VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE	5655
DEUXIÈME SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1984	5630	VILLE DE CHÂTEAUGUAY	5656
LES LILAS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5630	VILLE DE CHICOUTIMI	5657
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS ST-JEAN	5630	VILLE DE LORRAINE	5658
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'HÉRITAGE	5630	SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ÉDOUARD	5630	ASSOCIATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DE QUÉBEC (<i>Changement de nom</i>)	5659
FORMATION		VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA	
12680-90 DORCHESTER P.A.T., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5631	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	5659
LE LAVALLÉE-SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5631	VENTES PAR SHÉRIF	
PIERREFONTAINE ET CURÉ BOVIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5631	BEDFORD	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES HAUTS-BOIS	5631	CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO c. VAILLANCOURT THIBODEAU ET AL.	5659
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROLLAND THERRIEN	5631	FRONTENAC	
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE		FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC c. BARIL	5660
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (<i>article 37 de la loi</i>)	5647	KAMOURASKA	
LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA		CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE GONZAGUE c. ST-PIERRE	5660
ISIDORE VALLÉE INC. (<i>Dissolution</i>)	5647	MINGAN	
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC		VILLE DE SEPT-ÎLES c. CAVARELLO	5661
JEAN, CÉLINE, INFIRMIÈRE (<i>Radiation permanente</i>)	5647	VILLE DE SEPT-ÎLES c. HABITATION MON PAYS INC.	5661
PROCLAMATIONS		VILLE DE SEPT-ÎLES c. MARON PROPERTIES LIMITÉE	5662
Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Foy sur le territoire de la ville de Saint-Rédempteur	5648	MONTREAL	
Kipawa (<i>Érection en municipalité</i>)	5648	BANQUE DE MONTRÉAL c. TROTTIER ET AL.	5663
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN		BELISLE ET AL. c. GIRARD ET AL.	5663
MORGAN HYDROCARBURES INC. (L.R.P.)	5648	BOLDUC c. BERGERON	5664
		QUÉBEC	
		FOURNIER c. FORTIER	5664

ROBERVAL

CHAÎNE COOPÉRATIVE DU SAGUENAY c. GIRARD 5665

SAINT-FRANÇOISCAISSE POPULAIRE ST-ADRIEN DE HAM c. LES
ÉRABLIÈRES GOSFORD INC. *ET AL.* 5665OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT
c. VIEL 5666**TERREBONNE**BANQUE DE MONTRÉAL c. HÔTEL SUISSE SUN
VALLEY INC. 5667**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND 5669
VILLE DE SAINT-JÉRÔME (*Erratum*) 5669

